

Annexes

Annexe 1 : Initiatives déjà engagées en septembre 2012

Ces initiatives ou actions en cours relèvent de deux catégories :

A. Les stratégies :

- La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et les appels à projet du ministère chargé de l'écologie
- La stratégie régionale pour la biodiversité d'Île-de-France (SRB)
- A différentes échelles, sur les territoires de la Ville de Paris et des Départements, des PNR, des collectivités et de leurs groupements et les EPA

B. Les actions sectorielles :

- Dans les milieux agricoles p.116
- Dans les milieux forestiers p.118
- Dans les milieux aquatiques et humides p.118
 - o Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
 - o Les contrats de bassin
 - o Les études pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau
 - o Les passes à poissons

1A. Les stratégies

A11. La stratégie nationale pour la biodiversité et les appels à projets en faveur des continuités écologiques lancés par le Ministère en charge du développement durable

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994. Elle vise à préserver, restaurer et accroître la diversité du vivant dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer. La mise en œuvre de la SNB 2011-2020⁵ se situe dans une perspective d'amélioration continue et repose sur une adhésion et une déclaration d'engagement volontaire.

Pour répondre aux objectifs de restauration de 15 % des écosystèmes dégradés d'ici 2020, l'État a pris 40 engagements interministériels pour 2011-2013, complémentaires aux actions déjà initiées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la mer.

Pour concrétiser ces engagements de l'Etat, le ministère a lancé plusieurs appels à projets (AAP) opérationnels dès 2011 afin de soutenir et valoriser des initiatives exemplaires en matière de protection de la nature. A destination de tous les acteurs de terrain (collectivités territoriales et locales, établissements publics, associations, entreprises, agriculteurs, organisations professionnelles, organismes de recherche scientifique, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité), ces appels à projets (AAP) portent notamment sur les thématiques suivantes⁶ :

- Le rétablissement de continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes (deux éditions : une en 2011 et une autre 2012) ;
- Les travaux de restauration de milieux naturels et de milieux remarquables ou sensibles (restauration de sites dégradés, remarquables ou fragiles) : sites Natura 2000, milieux aquatiques, zones humides et, pour l'outre-mer, habitats d'espèces protégées ;
- Le renforcement des infrastructures agro-écologiques ;
- L'élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation des friches (en lien avec le plan d'actions « Restaurer et valoriser la nature en ville »).

Les projets retenus bénéficient d'une subvention à partir du fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique (FIBRE).

En Île-de-France, les deux AAP « rétablissements des continuités écologique sur des infrastructures existantes » (infra) et « trame verte et bleue urbaine et valorisation des friches » (urba) trouvent leur traduction dans huit projets en cours présentés dans le tableau ci-dessous.

AAP	Nom du projet	Porteur	Département
Infra 2011	aménagement de passages pour les amphibiens, reptiles et petits mammifères pour le franchissement de routes départementales	CG 92	Hauts-de-Seine
urba	La TVB en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons départementales	CG 93	Seine-Saint-Denis
urba	Élaboration d'un plan de gestion pour la vallée de l'Orge aval – TVB en milieu urbain et périurbain	SIVOA (syndicat mixte de la vallée de l'orge aval)	Essonne
urba	Projet « La Nature en ville »	Immobilière 3F	Essonne
urba	Actions en faveur de la biodiversité	CA des Lacs de l'Essonne	Essonne
urba	Corridor de la ferme de la Haye et plaine de Bouafle	EPAMSA (EPA du Mantois Seine-Aval)	Yvelines
urba	Au fil de l'eau, vers une trame verte et bleue pour Eau de Paris	Eau de Paris	
Infra 2012	Reconversion d'un passage supérieur en passage à faune sur la RN 184	DRIEA-IF/direction des routes	Val d'Oise

⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html/>

⁶ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Zoom-sur-les-appels-a-projets-.html/>

A12. La stratégie régionale pour la biodiversité du Conseil Régional d'Île-de-France :

La stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) votée en 2007 par le Conseil Régional d'Ile de France, prévoit dix plans d'actions dont le premier est le maintien et la restauration des continuités écologiques.

Cette stratégie prévoit d'accompagner les partenaires du territoire francilien en soutenant leurs actions par une subvention à hauteur de 70 %. Ainsi plus de 60 projets pour un montant total d'environ 3 millions d'euros ont été soutenus financièrement par la Région, par exemple :

- des études sur les continuités écologiques : étude en vue de l'établissement d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle du domaine public fluvial de la Ville de Paris, étude sur le schéma régional des zones humides proposé par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), études des continuités écologiques et préconisations de rétablissements sur le territoire de l'Arc Boisé (Val de Marne) ;
- des aménagements : création et suivi d'un crapauduc en forêt de Marly ou à Larchant, réaménagement du passage à faune sur la RN184, appui au programme de remise à niveau des barrages VNF comprenant des passes à poissons...

Cette stratégie a permis également de développer des actions expérimentales sur la trame verte et bleue en milieu agricole avec l'adoption du programme agri-environnemental en 2007 et le soutien en 2011 de la mesure agro-environnementale « restauration de la trame verte et bleue » par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

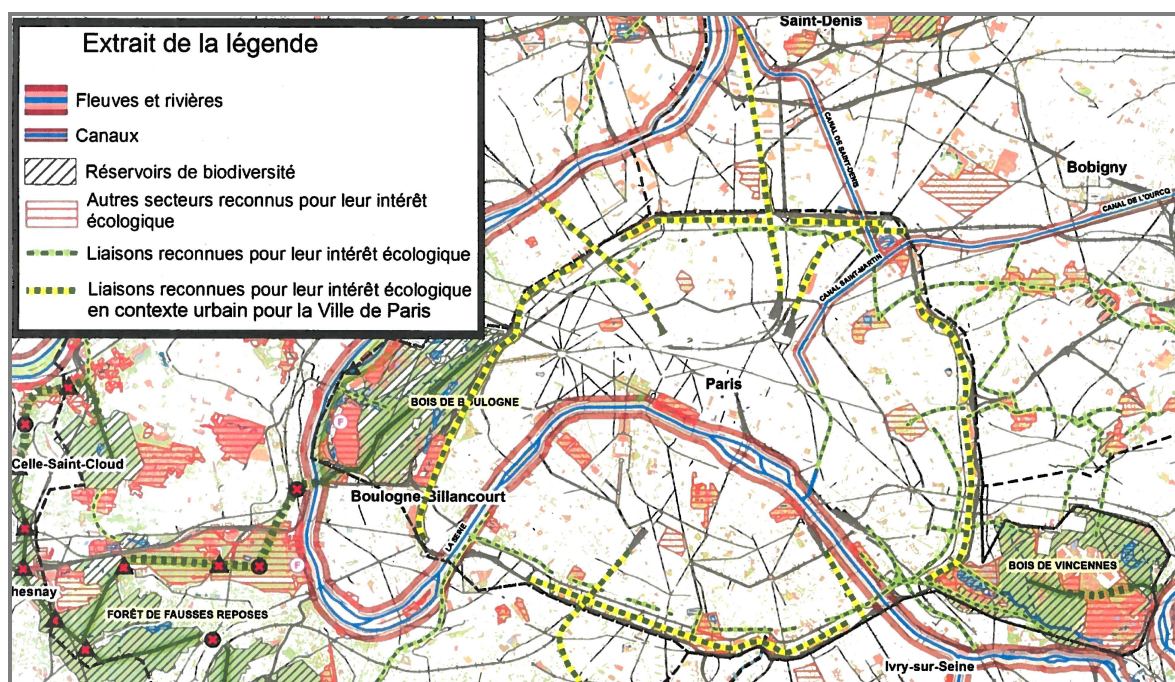
De même, a été retenu dès 2009 pour l'agence des espaces verts, l'axe de travail prioritaire : « préserver et développer les continuités et les réseaux écologiques, préserver et valoriser les espaces boisés et naturels ». A ce titre par exemple, elle a fait conduire à l'occasion du projet d'aménagement de la coulée verte Tégéval, une étude d'opportunité pour la trame verte et bleue de restauration des continuités transversales.

A13. Les continuités écologiques dans les projets de territoire à différentes échelles

A131. A Paris et dans les départements

◇ La Ville de Paris

En novembre 2011, la ville de Paris a adopté un Plan Biodiversité qui prévoit notamment la réalisation d'un schéma des trames vertes et bleues, des actions de pérennisation de la biodiversité dans la Petite Ceinture, la renaturation et la création de continuités écologiques sur le territoire de la ceinture verte (du boulevard des maréchaux à la limite communale), la réalisation d'une étude des canaux et berges de la Seine, et la création de 40 mares et bassins végétalisés à l'horizon 2020.



La Ville de Paris est, en effet, engagée dans une action au long court visant, via des opérations d'aménagement, de verdissement des abords de ses équipements (cimetières, stades, etc.) ou encore des modes de gestion des espaces verts respectueux de l'environnement, à renforcer le rôle majeur joué par la ceinture verte en matière de biodiversité dans la zone urbaine dense en tant :

- qu'interface entre Paris et les collectivités limitrophes
- et de liaison des grands espaces de nature parisiens - Seine, canaux, bois, petite ceinture...

Un cahier des prescriptions paysagères des berges de la Seine a été rédigé par la Ville de Paris, l'APUR, les Ports de Paris et les architectes de bâtiments de France (2011) présentant l'état des réflexions entre préservation patrimoniale et naturelle des berges à Paris.

Le travail engagé par la ville de Paris s'inscrit dans le plan biodiversité et consiste à :

- réaliser des plantations en fond de quai sous la forme de prairies fleuries,
- réaliser des frayères en bordure des quais,
- renforcer les plantations d'arbres,
- améliorer la qualité des rejets d'eau dans la Seine.

◇ Le Conseil général de Seine-et-Marne

Mise en œuvre depuis 1991, la politique départementale de Seine-et-Marne relative à la protection des milieux naturels et de la biodiversité a permis, grâce à l'outil Espace Naturel Sensible (ENS), la protection de plus de 5 600 ha de sites naturels par l'instauration de périmètres de préemption (plus de 3 300 ha au nom du Département et plus de 2 300 ha délégués à la Région, l'Etat, les Communes et leur groupements), l'acquisition et l'aménagement de 20 ENS départementaux pour une superficie de 1 000 ha.

En 2011, le Département a défini son schéma départemental des ENS (SDENS), permettant de renforcer son intervention sur le territoire, selon les enjeux de préservation de la biodiversité définis en partie grâce à l'Atlas dynamique de la Biodiversité. Ainsi le SDENS identifie plus de 70 000 ha de zones potentielles ENS, répondants aux enjeux suivants :

- Protéger les milieux relictuels, menacés à court terme,
- Préserver les vallées, constituant des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques majeurs,
- Assurer la protection des boisements sénescents, rares sur le territoire,
- Entretenir et préserver les réseaux de continuité écologiques, notamment dans les secteurs les plus pauvres en termes de biodiversité.

Le SRCE reconnaît ainsi près de 1 700 ha d'ENS départementaux comme réservoirs de biodiversité.

Désireux de mieux connaître et de mieux préserver la biodiversité de son territoire, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé en 2005 dans l'élaboration d'un Atlas dynamique de la biodiversité, avec l'appui financier de la Région, et, la collaboration du Muséum National d'Histoire Naturelle, du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, de nombreuses associations de protection de la nature et des structures comme l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

L'Atlas dynamique de la biodiversité se structure selon deux grands axes. Le premier consiste en une analyse cartographique de la distribution de la biodiversité sur le département afin d'identifier les secteurs les plus riches et les plus pauvres, ainsi que les zones de nature ordinaire susceptibles de jouer un rôle de corridor écologique. Le second axe du projet prend la forme d'un recueil d'analyses scientifiques visant à évaluer la vulnérabilité de la biodiversité vis-à-vis de la consommation de l'espace et de ses usages sur le territoire seine-et-marnais. C'est dans ce cadre qu'est étudiée l'influence de facteurs tels que l'étalement urbain, les modes de culture et les infrastructures linéaires de transport.

Les résultats sont publiés progressivement dans une collection de quatre ouvrages traitant respectivement de la flore (paru en juin 2010), de la faune (paru en mars 2012), des habitats naturels et des continuités (à paraître en 2013), et des relations liant biodiversité, sociétés et territoires (à paraître en 2014).

Depuis son lancement en 2005, l'Atlas de la biodiversité offre chaque année une vision plus nette des enjeux du territoire seine-et-marnais, à la fois en termes d'espaces, d'espèces et de pressions subies par les milieux naturels. Cette connaissance a déjà été mise à profit par le Département pour l'élaboration de son Schéma Départemental des ENS, pour la délimitation de trois territoires éligibles au dispositif « MAE biodiversité », pour la délimitation d'une zone de travail sur la trame verte et bleue de Seine-et-Marne, et dans le cadre des avis qu'il donne sur les documents d'urbanisme des communes et de leurs groupements.

En janvier 2010, le Conseil général de Seine-et-Marne a adopté le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur l'ensemble du département. Ce dispositif destiné initialement à protéger les chemins ruraux, favorise la promenade et la randonnée, la découverte des paysages et du patrimoine départemental par des moyens non motorisés et valorise ainsi les territoires locaux. Les chemins ruraux présentent également une fonction écologique puisque, selon la gestion qui y est pratiquée, ils peuvent jouer le rôle d'habitat et de lieu de passage privilégiés (corridors écologiques) pour la faune et la flore. Par exemple, les grands mammifères les empruntent pour se déplacer, les batraciens pondent dans leurs ornières, les insectes, oiseaux et petits mammifères s'alimentent, nichent ou s'abritent dans les haies ou les mares qui les bordent...

Depuis 1994, le Département subventionne les communes pour la réhabilitation du patrimoine culturel (lavoires, passerelles, puits, croix, etc.) et naturel (haies, mares, alignements d'arbres, etc.) qui jouxtent leurs chemins ruraux. Ces aides financières sont éco-conditionnées depuis 2010, avec un taux variable de subvention selon les efforts consentis par la commune pour préserver la biodiversité (création de mares aux pentes douces, plantation d'essences locales, mise en place de refuges pour la faune sauvage,...).

L'objectif de cette opération pour le Département est de (re)créer des corridors écologiques afin que les 5 800 km de chemins inscrits au PDIPR maillant le territoire de manière homogène, contribuent à la mise en place de la trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement.

De la même manière, les routes départementales sont gérées de telle sorte qu'elles participent, elles aussi, à la définition de corridors écologiques : leur entretien se fait de façon différenciée, avec un broyage tardif des 9 000 km d'accotements routiers et un arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2010.

◇ Le Conseil général des Yvelines

Le Département souscrit déjà aux grands objectifs définis dans le cadre du plan d'actions du SRCE à savoir le maintien et la valorisation des espaces ouverts et la restauration des corridors écologiques. En effet, le Conseil général des Yvelines s'est engagé dans la préservation et la valorisation de sa trame naturelle qui constitue un élément majeur de son cadre de vie, notamment par l'adoption en 1994 de son Schéma Départemental des Espaces Naturels. Il réaffirmait cette volonté en 2006 à travers le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (SDADEY).

Le Département contribue activement à la préservation des continuités écologiques.

Dans le cadre de sa politique « espaces naturels sensibles », il a acquis 2 850 ha d'espaces naturels qu'il aménage et gère et qui sont largement représentés dans les noyaux de biodiversité identifiés au schéma. Afin d'orienter au mieux la gestion de ce patrimoine et les décisions d'aménagement, il a développé son approche des continuités écologiques en confiant dès 2008 une étude au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. En 2011 le Département passe de l'étude à l'action en prenant le pilotage du projet Seine City Park qui vise le renforcement d'un corridor à fonctionnalité réduite d'après le SRCE entre le massif de l'Hautail et la Seine, et la création du parc du peuple de l'Herbe, premier maillon d'une trame verte au sein de la Boucle de Chanteloup en partenariat avec la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine. Ce projet, reconnue exemplaire à l'échelle européenne, est lauréat de l'appel à projet Life + 2011.

Le Département lutte contre l'artificialisation des berges en soutenant les collectivités pour la renaturation des cours d'eau avec le dispositif « contrat eau ». Il agit aussi par le biais de syndicats mixtes auxquels il adhère en particulier le SMSO et le SMAGER, sur les berges de Seine et le réseau des étangs et rigoles, mais également via les Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin Français.

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement routier, le Département s'engageait dès 2011, avec les sociétés d'Ingénierie et les entreprises de travaux publics, à préserver la biodiversité et les milieux naturels, à travers sa charte yvelinoise pour une route éco-responsable depuis la conception des projets jusqu'à l'entretien courant. Le Département minimise ainsi l'impact des projets d'infrastructure routière et optimise leur intégration environnementale et paysagère en mobilisant sa compétence aménagement foncier agricole et forestier. A titre d'exemple, le projet de déviation de la RD 983 à Richebourg comprend une économie de 15 % du foncier agricole par rapport au projet initial et prévoit 6 passages pour la petite faune.

En termes de gestion, le Département pratique un fauchage raisonné des bords de routes départementales et une gestion des fossés et bassins de rétention de manière à optimiser leurs fonctionnalités écologiques. En outre, sur les points de fragilité des corridors écologiques identifiés, la mise en œuvre d'une signalétique adaptée et d'une limitation de vitesse en vue de la prévention des collisions sera poursuivie.

Enfin, dans le cadre de sa politique Eco-département, le Département s'engage en 2013 à :

- expérimenter un programme d'offres de mesures compensatoires en lien avec le Ministère de l'Environnement et sous réserve de l'accord à intervenir de ce dernier, à l'attention des maîtres d'ouvrage. Le Département serait alors garant de la pertinence et de la cohérence écologique de ces mesures, notamment au regard des enjeux du SRCE ;
- lancer un appel à projet « Nature en ville » participant au renforcement de la trame verte au cœur et aux franges des villes.

◇ Le Conseil général de l'Essonne

La politique essonnienne en matière d'Espaces Naturels sensibles (ENS) est ancienne. Elle a été initiée en 1989. Aujourd'hui, un véritable Réseau Ecologique Départemental de l'Essonne (REDE) est en place à l'échelle du territoire. Celui-ci est composé de l'ensemble des périmètres ENS en vigueur (47 994 ha d'ENS recensés, 11 163 ha de zones de préemption ENS), des différentes propriétés naturelles acquises par le Département (1 453 ha), des espaces achetés et gérés par les autres collectivités locales dans le cadre du dispositif ENS (2 108 ha), des espaces gérés dans le cadre des conventions avec des

propriétaires publics et privés (159 ha), ainsi que l'ensemble des chemins inscrits (2 544 km) au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

En raison d'un fort développement économique et démographique amorcé dès le XIX^{ème} siècle, l'Essonne est un territoire très fragmenté, où très tôt différentes infrastructures linéaires ont fractionné les bois, les vallées et les espaces agricoles. Le maintien et la restauration des corridors écologiques sont donc des sujets primordiaux dans les réflexions locales sur l'aménagement du territoire.

Dans le cadre du diagnostic de territoire réalisé en 2011, en vue de l'élaboration de la nouvelle politique départementale des ENS, un travail spécifique a été réalisé sur la trame verte et bleue (TVB). Celui-ci a apporté de précieuses informations sur la caractérisation de la TVB en Essonne, sur les continuités écologiques existantes avec les départements limitrophes ainsi que sur les principales coupures d'urbanisation et les coulées vertes majeures de l'Essonne. Tous ces éléments ont notamment permis d'établir la nouvelle politique départementale en matière de TVB.

Le 12 décembre 2011, une nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité a été adoptée par les élus du Conseil général : le Schéma départemental des ENS de l'Essonne (SDENS) 2012-2021. Ce Schéma, complémentaire des autres outils d'aménagement du territoire, dont le SRCE, s'articule autour de 2 niveaux d'orientation : 2 orientations transversales bâties autour de principes de solidarité, de partenariat et d'éducation des populations et 5 axes d'intervention portant sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.

La prise en compte de la trame verte et bleue (TVB) est intégrée à plusieurs niveaux dans le SDENS. Ainsi, l'Orientations 1 « Rétablir le lien entre la population locale et la nature » met notamment l'accent sur l'aménagement de la TVB pour l'écomobilité des Essonnais : la volonté affichée étant de relier les ENS entre eux, ainsi qu'avec les centres urbains. Il est également envisagé de faciliter l'accès aux espaces naturels et aux zones de ressourcement par les liaisons douces.

C'est en particulier avec l'axe 2 du SDENS, « Restaurer la fonctionnalité des TVB », que de nombreux objectifs concourant aux continuités écologiques sont développés et déclinés en actions autour des grands principes suivants :

- Connaître et faire connaître les enjeux en matière de TVB,
- Conforter le réseau écologique départemental de l'Essonne,
- Poursuivre une politique foncière volontariste,
- Renforcer le maillage des sites conventionnés,
- Restaurer les continuités écologiques,
- Protéger les continuums boisés,
- Revaloriser la trame bleue,
- Identifier et préserver la trame noire.

La trame jaune, constituée des espaces agricoles, est également appréhendée dans le cadre du SDENS, au travers de la pérennisation et la valorisation des écopayages.

En complément du SDENS, 19 plans d'actions pour la conservation de la faune sauvage, de la flore et des habitats naturels ont également été définis. Ceux-ci permettront, pour différents habitats et espèces nécessitant une vigilance particulière, de créer les conditions de leur maintien ou d'un retour à une présence significative en Essonne.

En outre, dans le cadre du projet de Promenade de Seine (continuité d'itinéraires piétons et cyclables le long du fleuve), le Département va lancer fin 2012 la réalisation d'un Schéma fonctionnel des ENS sur le val de Seine (le fleuve étant un des grands corridors écologiques identifié à l'échelle régionale). Ce travail concernera toute l'année 2013. Il aura pour objectifs principaux d'améliorer les connaissances écologiques et fonctionnelles des ENS de ce territoire, d'identifier, de caractériser et de rendre lisible les continuités écologiques fonctionnelles ou potentielles, de fournir les éléments indispensables à leur pérennité, tout en faisant ressortir les facteurs de fragilité et les conditions de maintien sur lesquelles aménageurs et élus peuvent intervenir. Les éléments obtenus serviront de base à la concertation locale et à d'éventuelles actions partenariales liées à la mise en place de la Promenade de Seine pour définir une stratégie d'intervention, en particulier au titre de la politique des ENS et du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sur les berges du fleuve afin de protéger et restaurer les milieux aquatiques et maintenir et renforcer les continuités écologiques longitudinales et transversales à la Seine.

Le Conseil général veille également, dans le cadre de ses avis rendus sur les documents d'urbanisme locaux, à la bonne prise en compte par les collectivités locales des fonctionnalités écologiques des territoires concernés et à la bonne identification et préservation des éléments naturels qui les constituent.

◇ Le Conseil général des Hauts-de-Seine

Dans son schéma des espaces naturels sensibles adopté par délibération du Conseil général en date du 27 avril 2001, le Département répertorie 2 741 hectares de ces espaces, surface portée aujourd'hui à 2 789 ha. Ce schéma inventorie les espaces naturels, les hiérarchise, détermine des objectifs de préservation pour chacun d'eux et propose des outils adaptés à ces objectifs. Il a donné lieu à une large concertation avec l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics concernés et les associations.

Sur un territoire aussi urbanisé que celui des Hauts-de-Seine, les espaces naturels sont souvent isolés les uns des autres, ce qui freine le déplacement des espèces animales et végétales. La mise en réseau de ces espaces par le biais de continuités écologiques constitue déjà au sein du Schéma l'un des sept objectifs à atteindre pour développer une démarche efficace en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Ces sept objectifs sont :

- 1 - Valoriser la Seine et les berges naturelles de Rueil-Malmaison à Villeneuve-la-Garenne ;
- 2 - Renforcer la vocation de nature des îles et préserver les dernières berges naturelles entre Asnières et Issy-les-Moulineaux ;
- 3 - Préserver les zones humides de la Bièvre et des Godets ;
- 4 - Préserver la continuité paysagère des coteaux de la Seine ;
- 5 - Préserver la diversité écologique et paysagère des hauteurs de la Bièvre ;
- 6 - Favoriser la diversité biologique des grands parcs et des forêts et préserver leurs lisières ;
- 7 - Relier les grands espaces naturels entre eux par des continuités écologiques et paysagères.

Ils s'inscrivent dans une démarche globale et concertée, visant à :

- protéger les milieux riches en termes de faune et en flore, des aménagements qui pourraient leur être dommageables ;
- favoriser, là où cela est possible, la biodiversité sur des espaces fortement soumis à l'action de l'homme par une gestion plus respectueuse de l'environnement ;
- préserver et mettre en place des liaisons entre ces différents espaces permettant d'assurer la survie à long terme de la faune et de la flore ;
- valoriser ces sites par des actions de communication et de sensibilisation à l'environnement.

Cette démarche répond à la préoccupation croissante des citoyens pour le maintien, dans leur proche cadre de vie, d'espaces naturels riches de toute leur diversité biologique et non plus seulement d'espaces verts urbains traditionnels.

Sans attendre les directives issues du Grenelle de l'environnement, le Conseil général a poursuivi l'analyse de son territoire visant à identifier et caractériser les continuités écologiques.

Une étude réalisée en 2010 a permis de cartographier les différents « cœurs de nature » constituant les réservoirs de biodiversité, de distinguer différents types de corridors écologiques et d'analyser leur fonctionnalité, l'ensemble constituant le réseau écologique départemental. Afin de raisonner en termes de continuités elle s'est intéressée tant au territoire départemental lui-même qu'à une « zone tampon » de 5 km au-delà de ses limites. L'étude met en avant le rôle des « cœurs de nature » d'intérêt majeur aux deux échelles, départementales et régionales.

A l'échelle départementale, plusieurs sites sont fonctionnels. Leur maintien est une nécessité pour garantir la pérennité génétique et l'évolution des espèces. L'étude montre notamment que certains sites d'intérêt patrimonial sont en cours d'isolement au vu du calcul des capacités de dispersion des différentes espèces. Ainsi les cœurs de nature, constitués du parc de Sceaux, du parc des Chanteraines et du Mont Valérien, ce dernier associé à la vigne de Suresnes, sont relativement isolés sur le territoire et accessibles seulement par l'intermédiaire de corridors à la fonctionnalité réduite. A l'échelle de l'Île-de-France, l'arc boisé du département des Hauts-de-Seine s'inscrit dans un arc de biodiversité global allant du Vexin occidental à la Bassée et est composé de 4 cœurs de nature d'intérêt majeur : « Forêt de Meudon et ses lisières », « Forêt de Verrières et aval de la vallée de la Bièvre », « Forêt de Fausses-Reposes, Parc de Saint-Cloud et leurs lisières » et « Forêt de La Malmaison, vallon des Gallicourts, et parc de La Jonchère ».

L'Assemblée départementale a approuvé le 24 février 2006 le « Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges » qui sert aujourd'hui encore de guide dans la démarche de reconquête de ce corridor majeur du réseau écologique départemental. On peut citer, parmi les opérations phare de ce programme, l'aménagement en cours des 4,2 kms de berges sur le secteur Sèvres - Paris, projet connu sous l'appellation de Vallée Rive Gauche, ou encore l'aménagement prévu des berges de Courbevoie et de Nanterre.

Les zones humides du département sont localisées autour de la vallée de la Bièvre, au sud autour d'Antony et au sein des forêts comme celle de Meudon pour le réseau d'étangs et de mares. Aujourd'hui l'ensemble de ces zones est en grande partie artificialisé. Les enjeux principaux du réseau écologique sont le maintien et le renforcement des connexions fragiles existantes, la création ou la restauration de corridors, ainsi que le rétablissement d'anciennes connexions dans ce contexte très urbanisé.

Un «Schéma des parcours buissonniers» et un Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) ont été adoptés par le Conseil Général respectivement les 11 avril 2008 et 29 avril 2011. Si ces derniers sont destinés avant tout à la promenade et à la valorisation du patrimoine vert, ils peuvent aussi prétendre s'inscrire, au niveau de certains tronçons, dans le réseau des continuités écologiques.

L'étude départementale a débouché sur la construction d'une stratégie de restauration, notamment au niveau des éléments fragmentants qui empêchent la libre circulation de la petite faune. Une partie des projets départementaux en matière de passages à faune concernant plusieurs infrastructures routières a permis au Département de répondre avec succès à un appel à projets de l'Etat. Ces projets sont en cours de réalisation.

◇ Le Conseil général de Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis ne comptait à la fin des années 1960 qu'un ratio de 1m² d'espaces verts par habitant. Grâce à une action volontariste des collectivités publiques (Région et AEV, CG93, communes et intercommunalités...), et l'appui des outils de la politique des Espaces Naturels Sensibles, ce ratio avoisine aujourd'hui les 12 m², soit 1 800 hectares pour 1,5 million d'habitants.

Depuis les années 1990, le Département propose une politique en matière d'espaces verts et naturels davantage qualitative que quantitative, et développe dans ses parcs la gestion harmonique, concept destiné à concilier accueil du public et préservation de la biodiversité.

En créant en 2005, le premier *Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU)*, la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans une démarche scientifique forte, fondée sur l'amélioration des connaissances en sciences écologiques et sur la mise en œuvre d'expériences concrètes de gestion harmonique dans ses parcs et sur le partage de ces savoirs avec les acteurs du territoire.

C'est ainsi que 15 sites dont 12 parcs départementaux sont reconnus comme zone de protection spéciale Natura 2000, au titre de la directive Oiseaux (annexe 1) en 2006. Le Conseil général est désigné en 2011 comme animateur du site.

En termes de mise en œuvre, les **actions du Département** se traduisent aujourd'hui par :

1/ La promotion d'une trame verte structurante, notamment par :

- la réalisation d'un Chemin des Parcs, visant à relier, à travers le tissu urbain, les pôles verts du territoire au moyen de liaisons piétonnes et cyclables à forte valeur écologique et paysagère.
- une déclinaison opérationnelle de la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis (dans le cadre de l'appel à projet relatif à la mise en œuvre de la Stratégie nationale Biodiversité), avec pour objectif d'inciter les gestionnaires d'espaces verts inscrits dans l'enveloppe trame verte et bleue de la Seine-Saint-Denis à faire évoluer leurs pratiques de gestion.
- la promotion et la mise en œuvre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

2/ Une poursuite des projets d'extension de parcs départementaux (parcs Georges Valbon, de la Fosse Maussoin, de l'Ile-Saint-Denis...), ainsi que la mise en œuvre des orientations du DOCOB du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, lequel recouvre 95 % des parcs gérés par le Département.

3/ Une amélioration continue des connaissances en matière de biodiversité, grâce au développement de la base de données de l'ODBU, mais également au moyen d'expérimentations de végétalisation alternative en milieu urbain.

4/ La promotion de l'éducation à l'environnement et de la médiation scientifique, afin de faire de la biodiversité, l'affaire de tous. L'évolution des métiers de gardes de parcs vers des missions de véritables « éco-gardes » constitue un élément phare de cette démarche.

◇ Le Conseil général du Val-de-Marne

Dans le Val-de-Marne, la politique des espaces naturels sensibles s'est mise en place au début des années 1990 avec la création de quatre ENS entre 1990 et 1994. Elle a permis à la fois de classer des espaces naturels en raison de leur intérêt paysager et/ou agricole (glacis du fort d'Ivry – 11,4 ha – et espace agricole de Mandres les Roses – 61,3 ha), mais aussi et surtout d'utiliser le droit de préemption pour maîtriser progressivement le foncier sur de vastes sites constituant ainsi les bases d'une trame verte structurante à l'échelle départementale (Parc des Lilas et Parc – 98,5 ha - et de la Plage Bleue – 54,2 ha). La maîtrise foncière a mobilisé la taxe sur les espaces naturels sensibles pendant une quinzaine d'années.

Le Plan Vert départemental approuvé en 2006, appuyé par une délibération de 2010, définit de nouvelles priorités concernant la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, avec comme lignes directrices pour les ENS :

- les espaces naturels liés aux fleuves et aux rivières : sur la Seine, la Marne, le Morbras, le Réveillon et l'Yerres ;
- les espaces naturels forestiers (sites du massif de l'Arc boisé, Domaine du Piple,...);
- les espaces départementaux d'intérêt écologique (Parc du Morbras, domaine des Marmousets, etc) ;
- les espaces agricoles.

En outre, afin d'inciter les communes et intercommunalités à participer à cette politique, un dispositif de subvention a été voté par l'assemblée départementale en 2012. Les espaces naturels éligibles à ce dispositif sont des espaces classés en ENS par le Département à la demande d'une commune ou d'une intercommunalité, qui en assurera l'acquisition (par délégation du droit de préemption), l'aménagement et la gestion. L'espace naturel sensible des « berges de l'Yerres » à Villeneuve-St-Georges créé en 2011, est le premier exemple à bénéficier de subventions.

A travers les grandes orientations du Plan Vert 2006-2016 et du Plan Bleu horizon 2020, le Département affiche sa volonté d'agir sur les composantes de la trame verte et bleue, en cohérence avec les politiques environnementales développées au niveau national et régional.

La trame verte et bleue départementale est à la fois le fruit des caractéristiques géographiques du territoire et des politiques volontaristes de préservation, de valorisation et d'aménagement de nouveaux espaces destinés à conforter ou rééquilibrer le maillage existant face à la pression de l'urbanisation. Le Département du Val-de-Marne a ainsi constitué depuis de nombreuses années un patrimoine d'espaces verts accessibles au public et structurant le territoire. Plus récemment, il s'est investi dans la réalisation d'itinéraires doux (piétons-cycles) et l'aménagement de coulées vertes.

La TVB se concrétise de manière opérationnelle sur le territoire à travers de nombreux projets autour de la restauration écologique des berges et la préservation des milieux humides, le confortement du massif forestier de l'Arc Boisé, la préservation des lisières forestières et des continuités écologiques, la création de nouveaux ENS, la gestion différenciée ou bien encore la réduction des pesticides.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue est illustrée ci-après à travers trois exemples :

- La coulée verte Bièvre-Lilas constitue un axe structurant dans l'ouest du territoire départemental reliant, sur près de 14 km, la vallée de la Bièvre et le parc des Lilas sur le plateau de Vitry-sur-Seine. Le parti général de ce projet consiste à réaliser un axe vert majeur, sur le principe d'un espace public linéaire supportant un itinéraire piétons-cycles, accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette coulée verte a plusieurs rôles : l'amélioration des déplacements à pied et en vélo, l'amélioration de la desserte et des liaisons entre les équipements départementaux, l'amélioration du cadre de vie et la prise en compte des usages quotidiens par le désenclavement de certains quartiers et la requalification paysagère des espaces publics existants.
- La coulée verte de l'interconnexion des TGV : récemment baptisée La Tégéval, elle s'étend de la base de loisirs de Créteil à la Forêt domaniale de Notre-Dame à Santeny. D'une surface totale de 96 ha pour un linéaire de 20 km, lui conférant un rôle majeur de lien sur le territoire, cette promenade piéton-cycle reliera les zones urbanisées du cœur du département aux zones naturelles et forestières. La Tégéval est un projet partagé par la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne, qui se sont associés au sein d'un syndicat mixte d'étude et de réalisation (SMER) créé en 2008. A l'heure où concilier urbanisation croissante avec préservation des espaces naturels périurbains constitue un enjeu incontournable, le projet de la Tégéval répond à l'ambition des collectivités d'articuler les usages de l'espace urbain avec les impératifs de préservation du patrimoine naturel local.
- Les projets de réouverture de la Bièvre : La vallée de la Bièvre se caractérise par une géographie particulièrement marquée, mais où, paradoxalement, la rivière canalisée est invisible. Le Département a décidé de s'engager dans un projet de réouverture partielle de la rivière, l'objectif étant de retrouver un cours d'eau naturel, de bonne qualité, un lit de rivière propice à la biodiversité. Il s'agit de rouvrir, remettre à l'air libre, corriger ou détruire des aménagements antérieurs qui s'étaient attachés à canaliser ce cours d'eau. Ainsi, le Département a programmé la réouverture et la renaturation de deux tronçons : à Arcueil/Gentilly, en lien avec l'aménagement du Parc départemental du Coteau, et à l'Hay-les-Roses, en lien avec un bassin de rétention des eaux pluviales. Ces deux tronçons, de configuration différente, permettront de mieux identifier les contraintes liées à la réouverture d'une rivière en milieu urbain dense.

◇ Le Conseil général du Val d'Oise

Depuis 1991, le Conseil général du Val d'Oise intervient directement dans la gestion de milieux naturels remarquables et fragiles. Ses actions se fondent à la fois sur un cadre légal et une compétence départementale : les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

En 2001, le Département a mis en place une politique ENS structurée autour de deux principaux objectifs : la préservation de la qualité de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels et la création d'espaces de découverte pédagogique pour le grand public.

La mise en œuvre de cette politique se fait en concertation avec les acteurs concernés (gestionnaires, usagers, associations) et s'appuie notamment sur un comité technique départemental des ENS. (CTDENS) examinant la pertinence des projets.

Elle s'appuie également sur un partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien qui vise à poursuivre l'enrichissement de la connaissance floristique sur le département et les ENS et l'élaboration d'une stratégie départementale pour la conservation des espèces végétales menacées. Le CBNBP apporte aussi son appui technique au département et participe au CTDENS.

Fin 2012, la politique ENS s'articulait autour de trois types d'espaces, représentant une superficie totale de 4 605 ha d'espaces naturels acquis, conventionnés ou sous veille foncière (zones de préemption validées) :

- les ENS régionaux en partenariat avec l'AEV : 9 sites participant à la ceinture verte régionale couvrant une superficie de 2 040 ha,
- les ENS départementaux en collaboration avec le PNR du Vexin français : 18 sites structurants pour le Val d'Oise, couvrant une superficie de 1 494 ha,
- les ENS communaux en partenariat avec les collectivités locales : 19 sites d'intérêt local couvrant une superficie de 766 ha ;

Au total, c'est 1/3 des communes et 4 % du territoire du Val d'Oise qui est aujourd'hui concerné par un projet de protection ENS.

La préservation des « corridors biologiques » a vite été identifiée comme un motif de classement des espaces naturels en ENS.

Dans le cadre de son action d'assistance technique, juridique et financière aux communes, le Département a, par exemple, décidé d'appliquer un taux d'aides majoré pour les sites identifiés comme prioritaires au titre de « biocorridors ».

Ce dispositif a ainsi permis de classer 7 sites en E.N.S locaux au titre de la préservation des « biocorridors » :

- le marais de Bellefontaine et le corridor de Bellefontaine (2007),
- le biocorridor de Viarmes et Seugy (deux classements en 2008 et 2011),
- les prairies de Maffliers en continuité du Bois Carreau, corridor forestier entre Carnelle et L'Isle-Adam (2008),
- les bords de l'Oise à Noisy-sur-Oise (2009),
- les bords de l'Oise à Mours, (2010),
- les lisières de Carnelle (Presles/Nointel) (2011) ;

Aujourd'hui, la préservation des continuités écologiques est devenue une priorité du futur Schéma départemental des ENS 2013-2022. Elle est pleinement intégrée aux différents objectifs : amélioration de la préservation de la biodiversité, restauration de la fonctionnalité des corridors biologiques, protection des paysages du Val d'Oise et valorisation du patrimoine naturel.

Elle se traduit donc à travers de nombreuses actions :

- améliorer la connaissance du patrimoine naturel et des corridors écologiques du département
- maintenir la diversité des écosystèmes dans la gestion des sites actuels
- restaurer la qualité des écosystèmes sur les sites gérés ou à acquérir
- restaurer les corridors écologiques
- connecter les sites via les chemins ruraux et délaissés routiers
- mettre en réseau les coteaux ou les zones humides
- protéger la diversité paysagère du département
- protéger et valoriser les vallées et îles du département
- redéfinir une stratégie foncière ambitieuse

Le futur schéma départemental des ENS 2013-2022 ne se limite pas aux continuités écologiques. Il doit également permettre de conforter la politique ENS comme une politique d'aménagement durable du territoire.

Ainsi, Conseil général poursuivra son engagement fort en faveur du patrimoine naturel et paysager, tout en y intégrant un volet social (augmenter accessibilité des sites au plus grand nombre, privilégier les chantiers d'insertion pour les travaux d'entretien des espaces naturels et forêts départementales...) et un volet économique important (éco-tourisme, valorisation des atouts naturels du territoire...).

Par ailleurs, le Département porte une attention particulière à rechercher des solutions techniques pour atténuer au maximum les impacts de l'aménagement routier sur l'environnement lors de la requalification d'axes existants ou de la création de voiries neuves.

En matière d'entretien du réseau routier, le Département a adopté une politique raisonnée (réduction du nombre annuel de fauches ou la suppression du recours aux désherbants chimiques) visant à favoriser le maintien de la biodiversité.

A132. Les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont précurseurs dans la préservation et la restauration des continuités écologiques. Ils mènent des politiques ambitieuses en faveur de la trame verte et bleue et de nombreuses actions trouvent leur traduction dans les chartes des parcs.

◇ Le PNR du Gâtinais français

La prise en compte de la trame verte et bleue est inscrite dans la Charte du Parc depuis 1999. Les corridors écologiques identifiés étaient alors les continuités entre massifs boisés et entre les pelouses calcaires alors que les infrastructures routières (A6 et Nationale 20) étaient identifiées comme les principales ruptures du territoire.

Depuis 2007, le Parc du Gâtinais français s'est particulièrement mobilisé sur cette thématique en identifiant, en association avec les acteurs du territoire, de manière fine la trame verte et bleue du territoire, ainsi que les ruptures et les fragilités de ce réseau. Les enjeux de conservation et de restauration de cette trame ont été intégrés dans la Charte et le Plan du Parc, lors de leur renouvellement en 2011.

Sur le plan opérationnel, le Parc a mené plusieurs actions :

- Expérimentation avec 6 communes de l'intégration des enjeux de trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. Le savoir faire acquis par cette expérimentation permet d'ajouter systématiquement un volet TVB dans les porter à connaissance du Parc, en tant que personne publique associée, sur les documents d'urbanisme (PLU et SCOT).

- Mise en place d'un dispositif de sauvetage des amphibiens sur la Commune de Larchant depuis 2003, en associant la Commune et les habitants. Cette opération a permis de montrer l'importance de l'enjeu de ce passage (7 espèces et 28 000 individus au maximum) et a abouti à la construction d'un passage pour la petite faune en 2011.
- Accompagnement des porteurs de projet sur l'intégration des enjeux de continuités écologiques. Ainsi par exemples :
 - o dans le cadre de la construction d'un transbordeur entre deux carrières de sable, le Parc a négocié, avec la DDT et la DRIEE, la mise en place d'un passage à faune de 45 mètres, sur une trame d'importance régionale,
 - o dans le cadre de ses conseils en aménagement paysager pour l'intégration de bâtiments agricoles, le Parc insiste pour la clôture à utiliser un type de grillage agricole à grosses mailles ou à mailles progressives.

◇ PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

La notion de continuités écologiques fait son apparition dans la charte du Parc 1999-2009 de façon intégrée à travers les propositions d'action de protection de la nature - réseau de mares, prairies de fonds de vallées pour la chouette Chevêche, protection des voies migratoires des amphibiens -, ainsi que grâce au plan de Parc qui identifie les principales voies connues de déplacement de la grande faune et de migration des amphibiens. A l'occasion de la révision de la charte, dès 2007, le Parc s'investit dans la prospection naturaliste de son futur territoire agrandi afin de révéler les grands enjeux écologiques à inscrire dans la nouvelle charte. L'objectif est d'inventorier les espèces et habitats qui constituent le socle naturel patrimonial du territoire, afin d'en schématiser des trames dynamiques et fonctionnelles. La charte 2011 – 2023 est construite sur la base de ce socle naturel, de manière transversale en croisant l'ensemble des thématiques sectorielles du territoire. Ainsi, la Trame Verte et Bleue apparaît dans des fiches dédiées au patrimoine naturel mais également dans celles du paysage, de l'urbanisme, des infrastructures, de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, etc. La charte prévoit en particulier une « carte évolutive des continuités écologiques » qui permet un rafraîchissement dans le temps de l'image de la TVB. Enfin, le plan de Parc identifie les enjeux des sous-trames herbacées, aquatiques, zones humides, ainsi que les corridors amphibiens, grande faune, chouette Chevêche.

Ces engagements se concrétisent de manière opérationnelle sur le territoire : acquisitions et mise à jour de connaissances sur le terrain, y compris piscicoles ; opérations de sauvetage des amphibiens sur leur route migratoire ; renforcement des noyaux de reproduction des Chevêches et restauration des prairies de chasse, création de prés-vergers ; réouverture de la sous-trame herbacée en fond de vallée ; restauration de la continuité écologique des rivières ; renforcement du réseau de mares ; protection des colonies patrimoniales de chiroptères et de leurs routes de vol ; convention de partenariat avec COFIROUTE en particulier sur l'étude d'un passage grande faune et sur la continuité aquatique ; plantation de haies agricoles avec la FICEVY ; élaboration de plans paysages et biodiversité ; assistance conseil aux porteurs de projets locaux ; groupe permanent d'ingénierie de révision des PLU incluant la dimension TVB, actions pédagogiques, commissions d'élus et d'acteurs du territoire, participation à des programmes scientifiques, etc.

◇ PNR du Vexin français

Riche d'un paysage varié et de milieux écologiques diversifiés, le territoire du Parc a de nombreux atouts mais reste vulnérable : fermeture des coteaux calcaïques, intensification de l'agriculture de plaine ainsi que la régression spectaculaire de l'élevage depuis de nombreuses années rendent fragiles certaines continuités.

Le Plan de Parc de la Charte en cours (2007-2019) ainsi que la Charte elle-même font état de la nécessité d'intégrer la notion de continuité écologique au cœur des actions du Parc et des communes adhérentes. Plusieurs espèces patrimoniales pour le territoire ont été choisies comme espèces symboliques, comme la Chouette chevêche, l'Édicnème ou certaines espèces de chiroptères.

Depuis sa création en 1995, le Parc mène des actions de terrain très variées visant à renforcer ou à créer des continuités fonctionnelles : programmes de MAEt (mesures agro-environnementales territorialisées), programmes d'actions sur les haies champêtres et les vergers traditionnels, préservation et actions de gestion de zones humides, etc...

Depuis 2003, la réalisation d'atlas du patrimoine naturel sur chaque commune du Parc (99 au total) permet d'améliorer la connaissance du territoire et de travailler ainsi sur les réseaux écologiques du Parc.

Enfin, les nombreuses élaborations de PLU en cours depuis quelques années permettent d'intégrer au mieux ces données sur la fonctionnalité des continuités écologiques du Parc et de dialoguer avec les élus ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

◇ PNR Oise-Pays de France

Les continuités écologiques sont au cœur des préoccupations du Parc depuis la préparation de sa première charte, adoptée en 2004. Des corridors écologiques ont ainsi été identifiés sur le plan de Parc. Il s'agit essentiellement de continuités interforestières, qui permettent à de larges cortèges d'espèces de circuler entre les importants massifs boisés qui caractérisent notre territoire.

Pour aller plus loin, des études fines à la parcelle sont réalisées. Elles permettent d'identifier notamment les passages les plus restreints à préserver face à l'urbanisation croissante.

Sur le plan opérationnel, le PNR met son ingénierie à disposition des collectivités qui élaborent leurs documents d'urbanisme et des porteurs de projet d'aménagement. Il accompagne aussi la mise en place de pratiques de gestion spécifiques, par exemple via les MAEt (mesures agro-environnementales territorialisées). Les interventions du parc revêtent différentes formes : la remise d'un avis, un accompagnement technique, un soutien au montage d'un dossier...

Au-delà de leurs actions respectives, les quatre parcs naturels régionaux franciliens se sont associés pour répondre à un appel à projets du Ministère chargé de l'environnement lors de la clôture du congrès 2007 des Parcs naturels régionaux sur le thème de la trame verte et bleue.

Le projet « Arcs écologiques franciliens : entre ville et campagne » a permis, entre 2008 et 2010, de développer une démarche inter parcs qui s'inscrit dans une complémentarité « biodiversité, paysage, urbanisation » pour favoriser les continuités écologiques et paysagères des territoires périurbains soumis à de fortes pressions foncières.

Ils ont particulièrement travaillé sur la manière d'intégrer les continuités dans les documents d'urbanisme.

Le projet « Arcs écologiques franciliens : entre ville et campagne » 2008-2010

PNR du Gâtinais Français	Identification et fonctionnement de la trame écologique sur l'ensemble du territoire, extension comprise Choix par les élus de trois projets de restauration de réseaux écologiques exemplaires et prioritaires Intégration des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et sensibilisation des élus à l'urbanisme durable
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	Projet de requalification paysagère et reconnexion écologique sur une infrastructure linéaire (RN10) : Inventaires et diagnostics, projets d'aménagement sur le linéaire et secteurs stratégiques Engagement de partenariats avec les acteurs de la RN10 Intégration des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et outils pour l'identification de la Trame verte et bleue en milieu urbain Sensibilisation du public à la Trame verte et bleue
PNR du Vexin Français	Elaboration d'un schéma cartographique sur l'ensemble du territoire du Parc Analyse fonctionnelle et propositions « opérationnelles » sur un secteur de 9 communes Sensibilisation du public à la Trame verte et bleue
PNR Oise-Pays de France	Restauration/création de corridors de landes au sein d'une matrice forestière: Etudes/travaux/choix d'indicateurs et de méthodes de suivi Conception d'un programme de restauration/création de continuités en espace agricole Intégration des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme Sensibilisation du public à la Trame verte et bleue

A133. Les collectivités, leurs groupements et les établissements publics d'aménagement :

Certaines collectivités et leurs groupements travaillent déjà sur la trame verte et bleue ainsi que les établissements publics d'aménagements (EPA). De nombreuses initiatives sont en cours notamment pour établir des schémas d'aménagement de leur territoire qui prennent en compte la biodiversité. Ainsi par exemple, la communauté d'agglomération Val de Bièvre est partie prenante dans l'élaboration de la trame verte et bleue, notamment dans le cadre de ses projets de valorisation de la Bièvre.

Exemples d'études conduites à différentes échelles de territoire en Île-de-France

DEPARTEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	ETUDE	BUREAU D'ETUDES
	Syndicat mixte d'Etudes et de réalisation de la Coulée Verte de l'Interconnexion des TGV / AEV / CG94	Marché d'étude pour la valorisation du potentiel écologique du projet de « coulée verte » de l'interconnexion des TGV (2008-2009)	Biodiversita
75	Ville de Paris	Contribution à l'élaboration des Trames Verte et bleue de Paris intra-muros	Biotope
77	CA Marne et Gondoire	Diagnostic et opportunité de création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne et Gondoire	Biotope et Safer
77	SAN Sénart	Les continuités écologiques des continuités écologiques de l'agglomération des continuités écologiques de l'agglomération nouvelle de Sénart	Biotope
77	SAN Val Maubuée	Diagnostic écologique du territoire de Val Maubuée	Ecosphere
78	CA Saint-Quentin-en-Yvelines	Etude trame verte	Ecowhat-Biotope
78	EPAMSA (Etablissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval)	Elaboration d'un atlas cartographique des trames forestières, des milieux ouverts et des milieux humides à l'échelle du territoire de l'OIN Seine Aval. L'atlas apporte la connaissance générale de l'écologie du territoire. Il constitue un outil permettant d'apprécier les évolutions de la biodiversité sur un secteur de développement par la mise en place d'une base de données réactualisée.	
91	CA Europ'Essonne	Elaboration du schéma communautaire de la TVB	Biodiversita
91	Saint-Vrain	Etude des continuités écologiques dans le cadre de la révision du PLU	Gaiadomo
91	EPA ORSA (Etablissement Public Orly-Rungis-Seine Amont)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "biodiversité et urbanité" relative à la mise en place d'une trame verte et d'une trame bleue sur le territoire du pôle d'Orly-Rungis" (2010)	Biodiversita
91	Etablissement Public Paris-Saclay	expertise TVB particulière en accompagnement d'une étude des zones humides du plateau de Saclay	Ecosphere
92	Département des Hauts-de-Seine	Etude des continuités écologiques du département des Hauts-de-Seine	Biotope
92	CA Sud-de-Seine	Diagnostic écologique et schéma d'aménagement du territoire	ONF & Asconit
92	CA Grand Paris Seine Ouest	Elaboration du schéma communautaire de la TVB (en cours)	Gondwana – OGE
92	Ville de Nanterre	Diagnostic TVB	Biotope
93	Département de Seine Saint Denis	Nombreuses études, ODBU	MNHN, CBNBP

93	Ville de Villepinte	Pour la mise en œuvre d'une trame verte structurante pour le territoire de Villepinte	Université Paris Ouest-La Défense
94	Département du Val-de-Marne	Etude des continuités écologiques dans le massif forestier de l'arc boisé.	Biodiversita
94	Ville de Vitry-sur-Seine	Diagnostic écologique et schéma d'aménagement durable	Biotope
94	Ville de Saint-Maur-des-Fossés	Inventaire de la biodiversité, Evaluation écologique, Analyse de la Trame Verte et Bleue, Propositions d'actions	OGE – Urban Eco
95	CA Cergy Pontoise	Etude environnementale du territoire de l'agglomération	Ecosphere
95	CA Cergy Pontoise	Définition de la trame verte et bleue intégrée au SCoT de Cergy Pontoise	
95	CA Cergy Pontoise	Etude fonctionnelle et paysagère des espaces naturels, forestiers et agricoles de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	SAFER et Biotope
95	Ville de Maurecourt	Etude d'aménagement des berges (2007)	Aquasylla, Zoom, Biodiversita, CDL-Environnement
95	PNR Oise Pays-de-France	Etude du corridor écologique et des liaisons biologiques « Forêt d'Halatte / Marais de Sacy » pour la définition d'un programme de préservation, de restauration et de gestion (2006)	OGE - Urban-Eco
95	PNR Oise Pays-de-France	Etude du corridor écologique "Massif de Chantilly/Forêt de Carnelle" (2005)	Ecothème-Ecosphère

2A. Les actions sectorielles

A21. Les actions dans les milieux agricoles

La Politique agricole commune (PAC)

Les pratiques agricoles sont fortement influencées par la PAC. Actuellement, la PAC est axée sur les points suivants :

- le découplage entre la production, les aides et son remplacement par des aides directes soit un paiement unique par exploitation indépendant de la production (DPU) dans le cadre du 1er pilier ;
- la conditionnalité des aides par la subordination de ce paiement unique au respect de 18 normes relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux ;
- une politique de développement rural accrue, dans le cadre du 2nd pilier.

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) à atteindre dans le cadre de l'éco-conditionnalité du paiement unique (pilier I de la PAC) concernent l'eau, le sol et les milieux naturels : maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau, non-brûlage des résidus de culture, incitation à la diversité des assolements, gestion des surfaces en herbe et maintien des « particularités topographiques » (mares, arbres isolés, zones herbacées mises en défens et retirées de la production, haies, bandes végétalisées en bordures de champs...).

Un soutien est également apporté dans un but d'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (axe 2 du 2nd pilier de la PAC relatif au « développement rural »), basées sur le volontariat. En Île-de-France, les mesures s'articulent notamment autour de 2 dispositifs :

Le Plan végétal pour l'environnement

Le plan végétal pour l'environnement (dispositif 121 B) et la mesure pour les investissements non productifs (dispositif 216) du document régional de développement rural (DRDR) ont pour objectif de soutenir les investissements en faveur de l'environnement dans les exploitations agricoles et dans les CUMA. Il comprend un volet de préservation pour la biodiversité et permet notamment le financement de l'implantation de haies, et de travaux de restauration des murets et mares.

Les mesures agro-environnementales

◇ Les mesures non territorialisées

Aujourd'hui, il existe une mesure ouverte en Île-de-France concernant l'apiculture dans un objectif de pollinisation.

◇ Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt)

C'est une boîte à outils qui a vocation à identifier des objectifs prioritaires sur un territoire strictement défini. Les MAEt doivent répondre à un des enjeux suivants : protection de l'eau, érosion, Natura 2000, biodiversité "ordinaire", paysage. A chaque délimitation de territoire, correspond un diagnostic environnemental de territoire, et un plan d'action des correctifs environnementaux à apporter.

A titre d'exemple, on peut citer le programme agri-environnementale PRAIRIE « Trame verte et bleue » sur le périmètre du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le PNR qui a déjà porté plusieurs programmes agri-environnementaux dans le passé et les exploitants agricoles sont sensibilisés à ces dispositifs ce qui a permis de proposer un nouveau programme de ce type ciblé sur la préservation des continuités écologiques sur 71 communes des Yvelines et de l'Essonne (dont 51 communes adhérentes au PNR).

Le programme, ouvert à la contractualisation des exploitants en 2011, a proposé des mesures à la fois sur les surfaces en grandes cultures, sur les surfaces en prairies, sur les parcelles de vergers et sur un panel d'infrastructures paysagères que sont les fossés, les haies, les bosquets, les arbres isolés et aussi sur les mares et plans d'eau.

Avant chaque contractualisation, un diagnostic environnemental a été mené sur les exploitations en partenariat avec la Chambre interdépartementale d'agriculture, et l'appui de la FICEVY (Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise, et des Yvelines) notamment pour les plantations de haies, et le CORIF notamment pour les aménagements favorables à la faune ornithologique.

A la fin de deux années d'ouverture du dispositif (2011-2012), ce sont près de 19 exploitants qui ont souscrits à divers contrats MAEt d'une durée de 5 ans, contribuant tous à la préservation et au maintien des trames vertes et bleues. Par exemple, sur les surfaces en grandes cultures, près de 100 hectares ont été engagés dans la création de bandes enherbées avec limitation de la fertilisation favorable à la biodiversité, près de 18 hectares ont été engagés dans la création d'un couvert fixe pour la faune, et près de 180 hectares ont été engagés dans la réduction des produits phytosanitaires. Sur les surfaces en prairies, près de 450 hectares ont été engagés dans la limitation ou l'arrêt de fertilisation. Des mesures sur les éléments fixes du paysage ont

également été contractualisés comme l'entretien des haies localisées de manière pertinente ou encore la mise en place d'un plan de gestion pour la restauration et/ou le maintien de mares et plan d'eau.

Protection et surveillance du foncier

Divers outils sont mis en œuvre en Île-de-France, au travers des documents d'urbanisme (SCoT, PLU), d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) en préparation dans le département de Seine-et-Marne (sur le territoire de la communauté d'agglomération « Marne et Gondoire »), des périmètres d'intervention foncière (PRIF) de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, ou encore de la convention Etat-région-SAFER (veille foncière).

Observatoire de la consommation des espaces agricoles et naturels

Le dispositif de mesure et d'observation de la consommation des espaces agricoles et naturels « OCEAN » est une démarche partenariale pilotée par la Préfecture de Région et le conseil régional. Il vise à croiser et confronter des résultats des sources de données disponibles. Y participent actuellement :

- l'État : la DRIEA, la DRIAFA et la DRIEE ;
- la Région et l'IAU-IDF ;
- la SAFER.

L'observatoire doit permettre de nourrir à la fois des analyses rétrospectives mais aussi une capacité d'anticipation, afin d'améliorer la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles

Les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) sont prévues par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Elles doivent traduire à l'échelon départemental les objectifs de réduction de moitié de la consommation d'espaces agricoles pour l'horizon 2020 prônés par la loi qui l'institue. Présidées par le préfet de département, elles donnent un avis sur la régression des espaces agricoles au travers des documents d'urbanisme et sur les autorisations de construction, aménagement, installation et travaux consommant des espaces agricoles. Un projet de suivi des CDCEA et de la commission interdépartementale de consommation des espaces agricoles (CICEA) d'Île-de-France est en cours afin de relever les points positifs et la plus-value apportés par ces commissions, ainsi que les limites de leur action.

Soutien aux démarches territoriales

Des actions sont menées au niveau des 4 parcs naturels régionaux existants (Gâtinais français, Haute-Vallée de Chevreuse, Vexin français et Oise Pays de France)

Depuis 2000, 9 programmes agri-urbains se sont mis en place à l'initiative d'élus, d'agriculteurs et d'associations.

Des aides du Conseil Régional permettent d'accompagner les porteurs de projets.

Enfin, la programmation de développement rural 2007-2013 a ouvert de nouvelles possibilités pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre de démarches territoriales. Ainsi, trois groupes d'action locale (Seine-Aval, Plaine de Versailles et le PNR Gâtinais) ont pu développer des actions dans le cadre d'une stratégie ciblée. Cinq territoires ont également été sélectionnés pour mettre en place une stratégie locale de développement. Enfin, le réseau rural et périurbain d'Île-de-France copiloté par le conseil régional et la DRIAFA soutient les échanges de pratiques entre acteurs du développement rural.

L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : agricoles, forestiers et naturels

La méthodologie d'analyse fonctionnelle des espaces ouverts a pour finalité de concilier le développement économique et humain avec la préservation et la valorisation des espaces agricoles, forestiers et naturels. Il s'agit d'analyser, de comprendre, le fonctionnement des espaces ouverts en associant étroitement les acteurs du territoire et des sphères agricoles, forestières, naturelles. L'objectif est mieux prendre en compte ce fonctionnement dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire, en particulier de garantir pour la viabilité des activités agricoles et forestières et la durabilité des écosystèmes. Ainsi, pour l'agriculture, l'analyse fonctionnelle agricole conduit à prendre en compte la structure foncière des exploitations, les circulations agricoles entre le siège de l'exploitation, ses parcelles, les lieux d'approvisionnement et de livraison des productions, ainsi que leurs fonctions environnementales et sociales, et les dispositions d'urbanisme ou de développement local qui confortent ou fragilisent ces territoires. L'analyse conduit à l'élaboration d'un schéma fonctionnel de l'ensemble des espaces ouverts sur le territoire élaborés à partir de schémas fonctionnels des espaces agricoles, forestiers et naturels. Cette méthodologie, élaborée conjointement par l'IAU-IDF et la DRIAFA, est à disposition de tous les porteurs de projet. Elle est d'ores et déjà utilisée dans des projets de planification et d'aménagement de plusieurs territoires franciliens. La réalisation d'analyses fonctionnelles reçoit le soutien financier du conseil régional.

A22. Les actions dans les milieux forestiers

Les chartes forestières de territoire et le classement en forêt de protection n'ont pas comme vocation première d'être des outils pratiques de la trame verte et bleue. Néanmoins, en œuvrant pour une gestion durable et multifonctionnelle, ils ont concouru à faire des forêts périurbaines un élément constitutif incontournable de la Trame verte et bleue en Île-de-France.

Les chartes forestières de territoire (CFT)

Elles ont été instaurées par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 pour faire de la forêt et de la filière bois des leviers de développement local.

Mettre en place un tel outil consiste à analyser leur place au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, concrétisé avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel. Une CFT n'a pas de valeur réglementaire et ne relève d'aucune procédure obligatoire : il s'agit d'un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus. Une CFT repose donc sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt.

Les actions réalisées dans le cadre de CFT ont le plus souvent une finalité économique, surtout en milieu rural, mais elles peuvent être aussi à l'origine d'actions relevant spécifiquement d'enjeux sociaux et environnementaux.

En Île-de-France, il y a trois CFT couvrant 10 % de la surface forestière régionale :

- Arc boisé du Val-de-Marne (juin 2004 – environ 3 000 ha dont 86 % de forêt publique), où une étude relative à la connectivité financée par le Conseil général en préalable aux procédures de classement a été réalisée ;
- Forêt de Sénart (mai 2005 – environ 3 500 ha dont 95 % de forêt publique), où l'Agence des Espaces Verts étudie la connectivité entre Fontainebleau et Sénart est en cours ;
- Gâtinais (2010 – environ 21 000 ha dont 80 % de forêt privée). La labellisation "Forêts d'exception" permet d'y planifier des projets sur 5 ans en partenariat avec les acteurs locaux.

Les deux premières CFT concernent des massifs forestiers périurbains dont la propriété est principalement publique et sont clairement centrées sur les enjeux sociaux et environnementaux. La CFT du Gâtinais est davantage tournée vers les aspects économiques.

Les forêts de protection en Île-de-France

Les forêts de protection bénéficient d'un statut juridique et administratif spécial qui garantit la conservation des territoires forestiers menacés. Ces forêts peuvent être domaniales, communales ou privées.

Le classement, qui résulte des dispositions du code forestier (L.141-1 à L.141-7 et R.141-1 à R.141-42), est prononcé par décret en Conseil d'Etat, de façon à apporter toutes les garanties nécessaires aux personnes intéressées, en ce qui concerne le respect du droit de propriété. Il interdit non seulement tout défrichement conduisant à la disparition de la forêt mais aussi toute modification de l'aspect des boisements contraire à l'objectif du classement.

Peuvent être classées en forêt de protection, les bois et forêts, (quelque soient leurs propriétaires) répondant à un des critères suivants :

- dont la conservation est reconnue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;
- qui sont situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population.

C'est pour cette dernière raison que quatre forêts franciliennes sont actuellement classées comme forêt de protection :

- la forêt de Sénart, 3 410 ha classés en 1995,
- le massif de Fontainebleau, 28 915 ha classés en 2002 dont les 2 500 ha de la forêt de la Commanderie en cours d'acquisition par l'Etat,
- la forêt de Fausses-Reposes, 615 ha classés en 2007,
- la forêt de Rambouillet, 25 280 ha classés en 2009.

A23. Les interventions dans les milieux aquatiques et humides

De nombreuses actions engagées en Île-de-France dans le cadre des politiques de l'eau contribuent d'ores et déjà à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, en particulier :

- les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de bassin
- des études pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- les passes à poissons mises en place par Voies Navigables de France (VNF).

Quelques exemples

Le SAGE de l'Yerres approuvé a défini plusieurs enjeux, en donnant la priorité pour un engagement important de la CLE dans les années qui viennent à l'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés. La restauration de la continuité écologique a constitué une des priorités du SAGE en matière d'action sur la morphologie des cours d'eau.

La CLE du SAGE Orge-Yvette a choisi d'inscrire en disposition sa volonté de contribuer à la définition et à la continuité des trames bleue et verte au travers des programmes d'actions locaux, et a inscrit dans son PAGD*, la prise en compte du SRCE par les communes de son territoire.

Des études pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau

Une liste indicative de ces études est présentée ci-dessous :

DEPART.	MAITRE D'OUVRAGE	TITRE ETUDE
95	Communauté de communes du Vexin-Thelle	Restaurer la continuité de l'Epte, 2011
95	Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin versant de l'Aubette	Restaurer la continuité de l'Aubette de Magny (affluent de l'Epte), étude en cours
95	SIAYV (Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne)	Restaurer la continuité de la Viosne, étude en cours
78	SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-vallée)	Etude de la restauration de la continuité de la Guyonne
78	SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-vallée)	Etude de la restauration de la continuité du Guyon
78	PNR Haute Vallée de Chevreuse	Etude de la restauration de la continuité de l'Aulne
78	PNR Haute Vallée de Chevreuse	Etude de la restauration de la continuité de la Rabette
77	SMAE Voulzie Méances	Etude de la restauration de la continuité du ru du Dragon
77	SMAE Voulzie Méances	Etude de la restauration de la continuité du ru du Durteint
77	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Fusin	Etude de la restauration des continuités écologiques et sédimentaires
78	PNR Haute Vallée de Chevreuse	Etude de la restauration de la continuité de la Rémarde (partie 78)
78	PNR Haute Vallée de Chevreuse	Etude de la restauration de la continuité de la Gloriette
77	PNR Haute Vallée de Chevreuse	Etude de la restauration de la continuité de la Mérantaise
95	SIAAVS (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron)	Etude de la restauration de la continuité du ru de Theuville
95	SIAAVS (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron)	Etude de la restauration de la continuité du ru de Frouville
91	SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau)	Etude préalable à la restauration hydromorphologique et au rétablissement de la continuité écologique sur la rivière Essonne et ses annexes hydrauliques (2012)
94	Département du Val de Marne	Etude globale pour la réouverture de la Bièvre

Les contrats de bassin

Les contrats de bassin associent des financeurs : Agence de l'eau, Conseil régional et parfois un conseil général (en particulier dans les départements 77, 91 et 95) ainsi que l'ensemble des collectivités maîtres d'ouvrages sur un bassin versant de cours d'eau ou bien sur les eaux souterraines pour certaines actions en cas de contrat de nappe. L'ensemble de ces collectivités maîtres d'ouvrage partagent ainsi un constat – état des lieux de leur bassin versant ainsi que la programmation des travaux à mener pour dépolluer les rejets ou bien restaurer la rivière, les zones humides etc. Un certain nombre d'engagements comme celui sur la réduction d'usage des produits phytosanitaires, ou la restauration écologique des milieux naturels sont collectifs.

Aujourd'hui, il y a 22 contrats de bassin en IDF.

La politique régionale de l'eau Situation au 29/03/2012

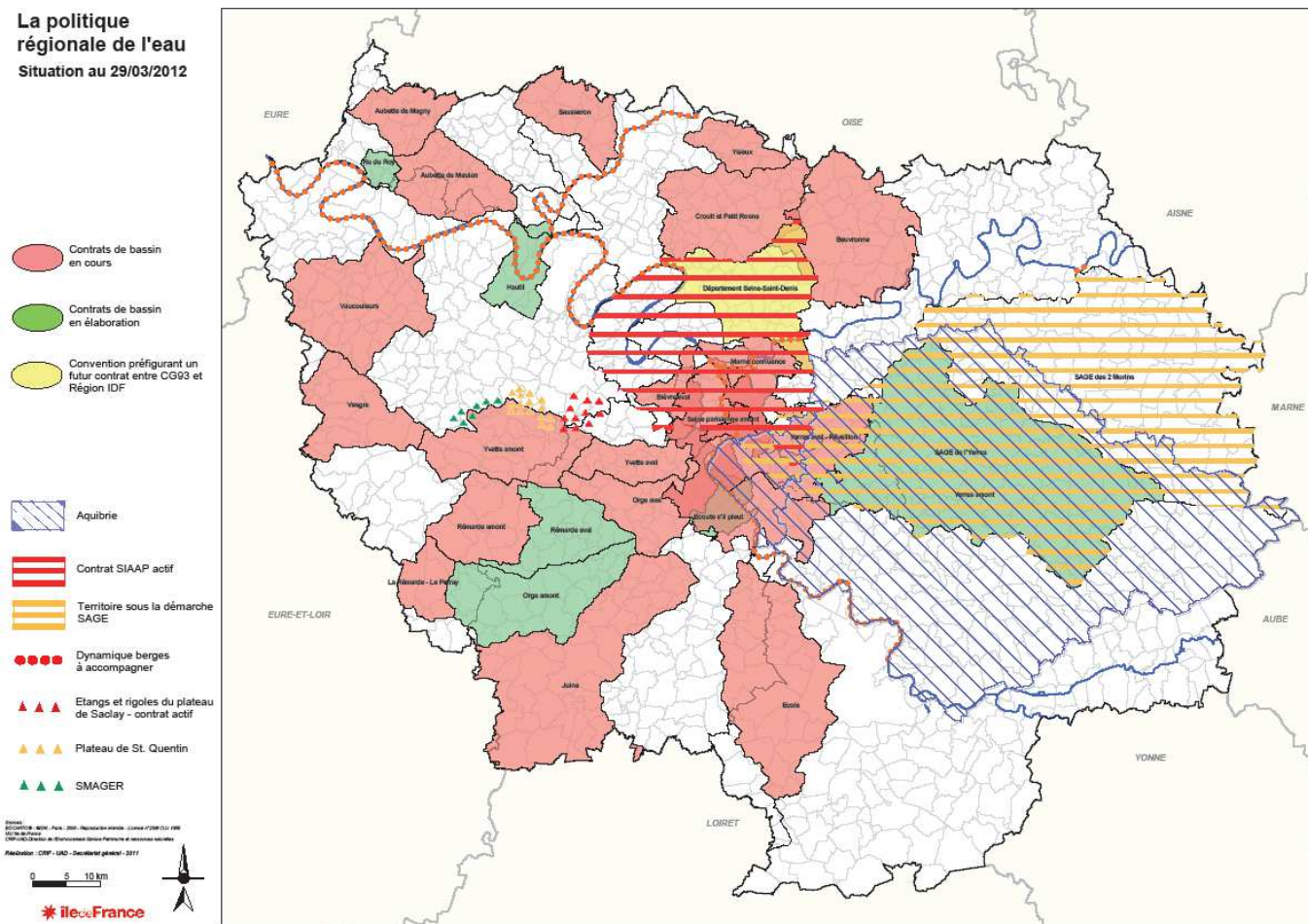


Figure 28. Cartographie de la politique régionale de l'eau
(Source: Conseil Régional IDF, mars 2012)

Des passes à poissons mises en place par Voies Navigables de France (VNF)

Gestionnaire d'un réseau de transport de plus de 6 200 km de fleuves, rivières et canaux, VNF est garant de la bonne gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'établissement intègre les exigences environnementales dans l'ensemble de ses activités, notamment dans ses programmes de reconstruction d'ouvrages. Ainsi, tout nouveau barrage reconstruit doit être équipé, dès sa conception, d'une passe à poissons.

Parallèlement, VNF intervient sur les ouvrages existants. Son objectif est d'équiper les 7 barrages de navigation de la Seine aval de passes à poissons d'ici 2014.

Ce programme de construction de passes à poissons vise à rétablir la continuité piscicole sur la Seine jusqu'à sa confluence avec la Marne, conformément à la réglementation fixée par le code de l'environnement et la loi sur l'eau. Par cette action, l'établissement apporte une contribution à la mise en œuvre de la trame verte bleue et à la préservation de la biodiversité.

Six passes à poissons fonctionnelles, c'est-à-dire susceptibles d'assurer le franchissement de toutes les espèces migratrices, existent en Île-de-France (sur la Marne : **Saint Maurice**, sur l'Oise : **Pontoise**, **l'Isle Adam**, sur la Seine amont : **Jaulnes**, **Le Coudray-Montceaux**, Seine aval : **Andrezy**)

Trois centrales micro-électriques sont dotées d'une passe à poissons. Deux sont considérées comme non fonctionnelles (Seine Amont : Champagne, Varennes-sur-Seine) et la troisième est en cours d'analyse (Seine aval : Méricourt).

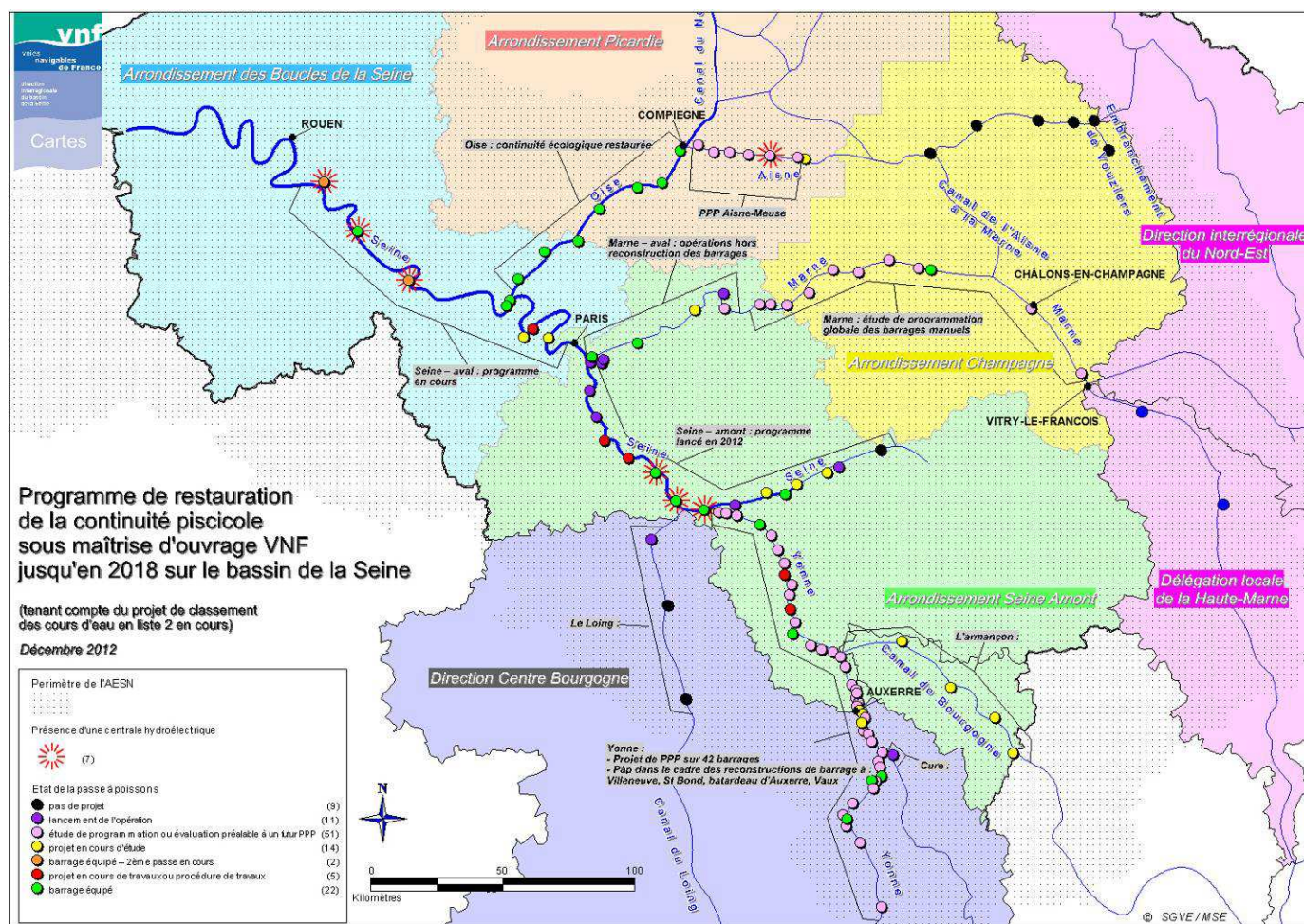


Figure 29. Programme de restauration de la continuité piscicole sous maîtrise d'ouvrage VNF jusqu'en 2018 sur le bassin de la Seine
(Source: VNF, décembre 2012)

Divers programmes et études sont par ailleurs en cours pour des constructions ou remises en fonctionnalité de passes. Citons :

- la construction d'une passe sur les barrages automatisés de Port à l'Anglais, Ablon, Evry et Marolles-sur-Seine,
- la remise en fonctionnalité de la passe à poissons du barrage du Vezoult.
- la construction des passes à poissons des barrages du Coudray, de Vives-Eaux et Beaulieu est prévue dans le cadre de la reconstruction de ces barrages.
- la construction d'une passe à poissons sur le site de la Cave (centrale micro-électrique) sur la Seine amont par la Compagnie Nationale du Rhône qui a racheté la microcentrale (arrêté d'autorisation en cours de signature, démarrage des travaux en septembre 2012).
- la remise en service du bras de la Grande Bosse qui permettrait le franchissement piscicole de ce barrage.
- Suresnes en cours d'étude.

Annexe 2 : Tableau des références

Documents de références

Il s'agit de documents identifiés comme pouvant être des références dans le domaine des continuités écologiques et jugés utiles pour la mise en œuvre du SRCE. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle répertorie les documents publiés et identifiés en juin 2013 (documents généraux, plaquettes, guides méthodologiques, études, etc.). Dans la mesure du possible, les exemples franciliens ont été privilégiés, sans toutefois constituer la seule entrée possible. Au niveau national, le centre de ressources de la trame verte et bleue (cf. Annexe 3) met à jour en continu une liste des publications à laquelle il peut être utile de se référer.

Mode d'emploi

Les documents sont organisés suivants les 9 catégories retenues dans le plan d'action, auxquelles s'ajoute une catégorie "généralités". Un code couleur représenté dans un pavé coloré, selon le modèle présenté ci-dessous permet de visualiser rapidement le ou les thème(s) centraux traité(s) par le document cité :

5 THEMATIQUES :

- GEN : généralités
- CO : connaissance (acquise et à acquérir)
- INFO : information et formation
- GEST : gestion
- PLAN : documents d'urbanisme

GEN	FORET
CO	AGRI
INFO	URBA
GEST	EAU
PLAN	INFRA

5 TYPES D'ESPACES OU DE MILIEUX :

- FORET : les actions en milieu forestier
- AGRI : les actions en milieu agricole
- URBA : actions en milieu urbain
- EAU : les actions pour les milieux aquatiques et humides
- INFRA : les actions relatives aux infrastructures (routes, voies ferrées, lignes électriques, voies navigables, etc.) et leurs annexes

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Carnets pratiques "Comment prendre en compte le fonctionnement des espaces ouverts ?"	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2011	Guide technique qui aborde la nécessité de garantir la cohérence des espaces ouverts, ainsi que les continuités indispensables à leur fonctionnement et aux activités dont ils sont le support.	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_845/Les_carnets_pratiques_n_5.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Connaître et gérer les pelouses calcicoles.	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Philippe Maubert et Thierry Dutoit	1995	Guide technique qui rassemble successivement : - les données essentielles nécessaires à la compréhension de l'identité biologique et écologique des pelouses calcicoles, - une synthèse bibliographique commentée, - des fiches techniques sur la gestion concrète de ces milieux. Il pourra aider tous ceux qui ont en projet la gestion de pelouses calcicoles, afin de cerner l'identité biologique et écologique de ces milieux, d'avoir une idée générale des différents types de pelouses existants dans la moitié nord de la France, de repérer les références à consulter parmi la documentation existante et d'appréhender les contraintes de gestion.	http://ct22.espaces-naturels.fr/	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Documents d'objectifs (DOCOB) dans le cadre des sites Natura 2000	Ministère de l'environnement	non daté	Un document d'objectifs (DOCOB) définit pour chaque site, les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre. C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000 . Issu d'un processus de concertation, il relève d'un droit administratif « négocié » plus que d'une procédure unilatérale classique. Il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-documents-d-objectifs.html http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-d-objectifs-r384.html	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Fichier des bonnes expériences issues du colloque « Trame verte et bleue : les continuités de la vie » du 28 – 29 avril 2009	Natureparif	2010	Recueil d'expériences initiées en faveur de la trame verte et bleue à différentes échelles	http://www.natureparif.fr/attachments/tvb/Fichier-bonnes-experiences.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
La compensation écologique. Etat des lieux et recommandations	Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)	2011	Rapport élaboré par le Comité français de l'UICN dans le cadre de son programme « Politiques de la biodiversité », qui porte sur les mesures compensatoires répondant à des impacts de projets d'infrastructures ou d'aménagements industriels. Les compensations effectuées dans le cadre d'une politique agricole par exemple, ne sont donc pas développées dans cet ouvrage. L'étude propose des recommandations pour la mise en oeuvre d'une compensation écologique acceptable.	http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_Compensation_UICN_France.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
La Trame verte et bleue. Comment identifier les réseaux écologiques à l'échelle locale ? Analyser, comprendre, agir	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Puy-de-Dôme (CAUE 63)	2011	Rapport ayant pour objectif d'expliquer les concepts clés d'un aménagement départemental durable. Destiné aux élus et à tous les acteurs de l'aménagement du territoire, il permet de bien comprendre pour mieux agir.	http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/wd1332255916w4f689cacb49340.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires »	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2010	Guide méthodologique présentant la technique de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts. Celle-ci s'inscrit dans la lignée du projet de schéma directeur de la région d'Île-de-France (Sdrif) et du Grenelle de l'environnement. Cet outil propose, aux élus des collectivités territoriales et aux acteurs de l'aménagement, de porter une attention particulière aux espaces agricoles, forestiers et naturels afin d'élaborer un projet de territoire concerté et durable.	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_683/NR_499_web.pdf	Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Note rapide sur l'environnement n°438 « Les continuités écologiques »	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2007	Plaquette d'information présentant les principes et l'importance de la conservation des continuités écologiques.	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_149/nr_env438Web.pdf	Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Outils et dispositifs pour mettre en oeuvre la Trame verte et bleue dans les territoires	Espaces naturels régionaux Nord - Pas de Calais, Conseil régional du Nord-Pas de Calais	2012	Référentiel technique pour les territoires élaboré dans le cadre du SRCE du Nord-Pas de Calais qui donne aux acteurs des territoires, notamment aux élus et aux décideurs, des éléments synthétiques sur le panel très large d'outils et de dispositifs utilisables pour mettre en œuvre des actions en faveur de la trame verte et bleue et surtout qui leur donne les clés pour l'aide à la décision quant aux outils les plus adaptés à leurs objectifs.	http://www.enrx.fr/fr/nos-ressources/liste_des_referentiels_techniques_pour_les_territoires/outils_et_dispositifs_pour_mettre_en_oeuvre_la_trame_verte_et_bleue_dans_les_territoires	Spécialiste Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts. Méthodologie pour prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement du territoire.	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF) en partenariat avec la DRIAAF et la DIREN	2009	Guide méthodologique qui explique comment réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts. L'analyse fonctionnelle vise à mieux connaître ces espaces, d'en comprendre le fonctionnement, de mettre en évidence les conditions de leur maintien et concilier ainsi leur préservation/valorisation avec les projets de développement urbain lors de la réalisation de documents d'urbanisme, de projets de territoire, d'opérations d'aménagement.	http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Realiser_une_analyse_fonctionnelle_d_es_espaces_ouverts_cle81ff31.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
SCAP l'articulation avec la trame verte et bleue,	MEDDM	2010	Fiches relatives à l'articulation de la stratégie de création d'aires protégées et la TVB.	http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_scap_articulation_trame_V-B_12-08-2010_DEF_Print_cle515df8-3.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)	MEDDE	2011	La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. Après une première phase qui s'est achevée en 2010, la SNB 2011-2020 vise à renforcer la capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.)	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_03-08-2012.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Stratégie régionale pour la biodiversité	Région Ile-de-France	2007	La stratégie régionale pour la biodiversité soutient les actions des collectivités, des associations et de la recherche, autour de 5 enjeux essentiels : . Stopper l'érosion de la biodiversité ; . Reconquérir les espaces naturels et faveur de la biodiversité ; . Créer les conditions de retour de certaines espèces emblématiques ; . Valoriser le patrimoine naturel d'Île-de-France ; . Permettre le bon fonctionnement des écosystèmes, notamment par le rétablissement des continuités écologiques.	http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/la-biodiversite/la-biodiversite/	Spécialiste Grand public	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN							
GEN														
Atlas de la nature à Paris	Mairie de Paris et APUR	2006	Atlas rédigé avec le MNHN qui recense les territoires parisiens importants pour la biodiversité et un inventaire détaillé de la faune et de la flore à Paris.	http://www.apur.org/livre/atlas-nature-paris	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO					
CO														
Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)	Natureparif	2008	Recensement des inventaires, suivis, bases de données et études	http://www.natureparif.fr/observer/systeme-d-information-sur-la-nature-et-les-paysages/consulter-les-fiches-sinp	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO					
CO														
Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne	F. Perriat, S. Filoche, J. Moret	2010	Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne, Cet ouvrage inventorie plus de 1200 espèces. Il dresse un état zéro de la flore et permettra d'en suivre, ultérieurement l'évolution. Il est un outil de connaissance pour les gestionnaires du patrimoine naturel et l'ensemble des collectivités locales dans leur politique environnementale.	Biotope Editions Publications scientifiques du Muséum	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO					
CO														
Atlas dynamique de la biodiversité en Seine-et-Marne	Conseil général de Seine-et-Marne	2010	Atlas dont la réalisation se poursuit et qui a pour objectif de connaître les zones riches en biodiversité, les zones de continuités écologiques et de mesurer l'impact des activités humaines sur cette biodiversité. Cet atlas constitue ainsi un cadre scientifique pour l'élaboration du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et un outil d'aide à la décision pour les élus du département et les élus locaux, pour un aménagement plus harmonieux du territoire.	Coédition : Librairie des Musées et Conseil général de Seine-et-Marne	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO					
CO														
Note rapide n°388 « ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France »	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU IdF)	2005	Guide méthodologique présentant la base de données ECOMOS. Cette couche d'information permet une cartographie des milieux naturels complémentaire à celle du mode d'occupation des sols (MOS) qui couvre les espaces urbanisés et permet de disposer d'une carte d'occupation des sols exploitable pour l'élaboration des documents d'urbanisme (actualisations à réaliser pour prendre compte des évolutions récentes)	http://www.iau-idf.fr/detail/etude/ecomos-2000-ou-la-cartographie-detailee-des-milieux-naturels-en-ile-de-france.html	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO					
CO														
Synthèses bibliographiques sur les traits de vie d'espèces	Centres de ressources national Trame verte et bleue	2011	Synthèses bibliographiques réalisées conjointement par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN-SPN). Elles tentent de compiler la connaissance la plus évidente et la plus actuelle concernant les déplacements et les besoins de continuités des espèces considérées. Elles peuvent ainsi constituer une base d'information pour l'ensemble des intervenants impliqués dans la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.	http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/syntheses-bibliographiques-especes	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN		CO					
GEN														
CO														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Trame verte et bleue. Critères nationaux de cohérence. "Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et transfrontalière", "Contribution à la définition du critère sur les espèces", "Contribution à la définition du critère sur les habitats »	Muséum National d'Histoire Naturelle (Service du Patrimoine Naturel)	2011	Rapport d'étude sur les choix des critères de cohérence définis pour l'ensemble des SRCE	http://www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN%202011%20-%2022%20-%20111221-TV-B-Rapport-MNHN-interreg.pdf http://www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN%202011%20-%2021%20-%20111221-TV-B-Rapport-MNHN-espec.pdf http://www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN%202011%20-%2021%20-%20111221-TV-B-Rapport-MNHN-espec.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN		CO					
GEN														
CO														
10 questions sur la biodiversité en Ile-de-France	Eric Glover, publication par Natureparif	2010	Ouvrage décrivant la diversité biologique francilienne tout en mettant l'accent sur sa préservation et sa restauration.	Editions Technip	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO			
INFO														
Guide du jardin écologique	Natureparif	2011	Guide technique pour les collectivités franciliennes qui permet aux habitants de comprendre ce qu'est la biodiversité dans leur jardin et de quelle manière ils peuvent agir pour la favoriser (économie de l'eau, respect des sols, zéro pesticide et engrais chimique, compostage, plantation et entretien des haies et des arbres, création de micro-habitats, clôture...). Une liste détaillée de végétaux adaptés au territoire franciliens est aussi proposée.	http://www.natureparif.fr/fr/agir/actions-echanges/860-guide-du-jardin-ecologique	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO			
INFO														
Etude sur les outils de nature contractuelle au service de la Trame verte et bleue	Fédération des Parcs Naturels régionaux de France et Fédération nationale des Conservatoires régionaux d'espaces naturels	2010	Rapport d'une étude qui vise à recenser les outils de nature contractuelle existants, dans le domaine de la gestion de l'espace, en se basant notamment sur le savoir-faire des 43 PNR métropolitains, des 30 Conservatoires d'espaces naturels, des organisations agricoles et forestières, des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics et des services de l'Etat.	http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/etude-sur-outils-nature-contractuelle-au-service	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN				GEST			
GEN														
GEST														
Les Rencontres de Natureparif "Espèces envahissantes : questions d'écologie et de gestion"	Natureparif	2011	Acte de la rencontre : présentation d'expériences ou d'actions exemplaires ou instructives, restitution des échanges Thème : Les espèces végétales et animales dites envahissantes.	http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/envahissantes/Natureparif_especes-envahissantes_28-29juin2012.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN				GEST			
GEN														
GEST														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Carnets pratiques "Comment traiter les fronts urbains ?"	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2010	Guide technique destiné aux responsables de l'aménagement régional et local, qui traite des liens physiques et paysagers à nouer entre la ville et la campagne, entre les espaces bâtis et les espaces ouverts. Il aborde la manière de marquer ou de fondre les transitions, lesquelles représentent quelque 13 000 km de linéaire à gérer en Île-de-France. Cette limite d'épaisseur variable peut être porteuse d'un projet. L'enjeu est d'établir une articulation, durablement équilibrée et pérenne, entre ces milieux. Cela ne peut procéder que d'une réflexion portant conjointement sur l'espace urbain et sur l'espace rural, intégrant l'ensemble des espaces ouverts, que ces derniers soient urbains (espaces verts), agricoles, boisés ou naturels.	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_677/cp3_web.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																
Comment assurer la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'une ZAC ?	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)	2011	Guide technique qui présente les outils dont disposent les collectivités locales - et les aménageurs ensuite - pour mettre en œuvre le volet environnemental du développement durable au sein d'une ZAC, principalement au sein des opérations de constructions.	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etude-la-prise-en-compte-de-l.html	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																
Commune de Maurecourt (78). Éléments pour la mise en œuvre dans le cadre des documents d'urbanisme de la valorisation des patrimoines écologique et culturel de la commune	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2011	Rapport qui fait office de projet pilote pour l'application à venir du SRCE dans les différents documents d'urbanisme locaux et qui a pour objet, à travers un exemple concret (commune de Maurecourt) de : > préciser les trames et leur rôle dans le territoire communal ; > proposer comment présenter, préciser et inscrire ces éléments de trame dans les différents documents du PLU (Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), orientations d'aménagement, zonage), et ce en complément des autres outils existants et souvent déjà pris en compte par la commune (ENS, PRIF).	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_898/Commune_de_Maurecourt.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																
Intégrer la nature en ville dans le Plan local d'urbanisme. Observation, analyse, recommandations	ETD	2011	Rapport sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans les PLU. La note réalisée par Etd s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan national "Restaurer et valoriser la nature en ville" et décrypte à partir de l'analyse d'un panel d'une dizaine de PLU et PLU intercommunaux innovants, la manière dont les collectivités peuvent se saisir du PLU comme un levier en faveur de la nature en ville.	http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Notes-d-Etd/Integrer-la-nature-en-ville-dans-le-Plan-local-d-urbanisme-Observation-analyse-recommandations	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																
Prise en compte des corridors dans les Plan locaux d'urbanisme	Couloirs de vie, Conseil général de l'Isère, Y l'agence d'urbanisme de la région grenobloise Murielle Pezet-Kuhn	2011	Acte d'une présentation relative aux recommandations à suivre pour intégrer les continuités écologiques dans les PLU.	http://www.trameverteetbibleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/prise-compte-corridors-dans-plan-locaux-urbanisme	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																
Etude fonctionnelle et paysagère des espaces naturels, forestiers et agricoles de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - 95 Val-d'Oise	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - 95 Val-d'Oise	non daté	L'objectif principal de cette étude est de réaliser un projet global et structurant du territoire de la Communauté d'agglomération. Les enjeux sont de maintenir les espaces agricoles, forestiers et naturels.	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>									PLAN	
PLAN																

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Schéma de cohérence territoriale de Cergy-Pontoise	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	2011	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : le SCoT de Cergy-Pontoise comprend un volet "trame verte et bleue".	http://www.cergy-pontoise.fr/jcms/fv_6294/urbanisme-et-amenagement	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>							PLAN	
PLAN														
Trame verte et bleue dans les documents locaux d'urbanisme - Synthèse de l'analyse de 12 PLU	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)	2011	Rapport : analyse pratique de 12 cas concrets	http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-documents-locaux-urbanisme	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>							PLAN	
PLAN														
Trames vertes urbaines	Ph. Clergeau et N. Blanc	2013	Ce guide propose une méthodologie de mise en œuvre des trames vertes en milieu urbain . L'ouvrage présente notamment les résultats d'un programme de recherche coordonné par des urbanistes, écologues, sociologues, géographes et économistes. Ils reposent essentiellement sur une étude des écosystèmes de plusieurs villes françaises. Sont ensuite analysés les enjeux écologiques et socio-économiques de la structuration des espaces existants, qui tiennent compte de l'implication des différents acteurs au niveau global, paysager et local. Méthodologie complétée par des fiches pratiques.	Editions du Moniteur http://www.editionsdumonde.com/pages/recsim/p/framesune.asp?PRO_ID=1051&codeprovenance=EDWW300B	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>							PLAN	
PLAN														
Des chauves-souris et des forêts	Groupe chiroptère Midi-Pyrénées et conservatoire régionale des espaces naturels Midi-Pyrénées	2009	fiches techniques sur la connaissance et des mesures en faveur des chiroptères en forêt	http://enmp.free.fr/gcmp/Fiche%20technique4.pdf	spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET						
	FORET													
Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies	INRA France X. Le Roux, R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter (éditeurs)	2008	Rapport d'expertise scientifique collective : état des connaissances pluridisciplinaires sur les relations existant entre agriculture et biodiversité afin de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs tous les éléments nécessaires pour orienter les actions et les décisions	http://www.inra.fr/l_institut/expertise/expertises_realisees/agriculture_et_biodiversite_rapport_d_expertise	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		AGRI						
	AGRI													
Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole	Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)	2010	Rapport qui a pour objectif de contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en oeuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles. Sur la base de retours d'expériences de plusieurs territoires pilotes et à partir du croisement des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers de ces territoires, des fiches pratiques apportent des éclairages sur la mise en oeuvre de la trame verte et bleue sur les espaces agricoles.	http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/appui-mise-oeuvre-trame-verte-bleue-milieu-agricole-0	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		AGRI						
	AGRI													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Planter une haie champêtre dans le Parc naturel régional du Vexin français	Parc Naturel Régional du Vexin français	2010	Guide technique de plantation et d'entretien d'une haie champêtre : types de haies ; rôle écologique ; aides du Parc pour la plantation de haies ; arbres et arbustes conseillés ; bien concevoir sa haie ; conseils techniques pour la plantation et l'entretien.	http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/28/document_fichier_fr_haies.pdf	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				AGRI				
	AGRI													
Bâtir en favorisant la biodiversité - Un guide collectif à l'usage des professionnels publics et privés de la filière du bâtiment	Natureparif	2012	Guide technique destiné aux acteurs économiques et aux décideurs sur les méthodes permettant de construire des bâtiments tout en favorisant la biodiversité, sous la forme de fiches techniques traitant des étapes d'un projet depuis sa conception et sa construction jusqu'à sa fin de vie et sa rénovation.	Editions Victoires	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA				
	URBA													
Les Rencontres de Natureparif "Friches urbaines et biodiversité". 18 novembre 2011 – Saint-Denis	Natureparif, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général de Seine-Saint-Denis, Communauté d'agglomération Plaine Commune	2011	Actes de la rencontre : présentation d'expériences ou d'actions exemplaires ou instructives, restitution des échanges <u>Thème</u> : la conservation, la valorisation et la gestion des friches en ville.	http://www.natureparif.fr/evenements/rencontres/Actes-Rencontre-Natureparif-Friches_et_Biodiversite-18-11-2011.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA				
	URBA													
Plan Biodiversité de Paris. Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris	Mairie de Paris	2011	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : dans la continuité de sa politique menée depuis 2001 en faveur du développement durable, l'adoption de ce Plan biodiversité réaffirme l'engagement de la Ville de Paris et porte la capitale au rang des premières grandes métropoles à se doter d'un tel outil pour protéger la nature, en ville et par la ville.	http://www.paris.fr/loisirs/paris-au-vert/nature-et-biodiversite/plan-biodiversite-duplique/rub_9233_standard_109572_port_22522	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA				
	URBA													
Politiques urbaines & biodiversité. Recueil d'actions de villes et agglomérations françaises et européennes	Natureparif, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Mairie de Paris	2012	Recueil d'expériences de villes et agglomérations françaises et européennes engagées dans la prise en compte et la préservation de la biodiversité.	http://www.natureparif.fr/fr/manifestations/rencontres/863-politiques-urbaines-et-biodiversite-publication	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA				
	URBA													
Réaliser des toitures végétalisées favorables à la biodiversité	Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU) - Conseil général de Seine-Saint-Denis et Natureparif, avec l'appui technique de Plante & Cité et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	2012	Guide technique qui propose aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, professionnels de l'étanchéité comme du paysage, des pistes pour leur permettre de favoriser au maximum la biodiversité sur les toitures.	http://www.natureparif.fr/attachments/Documentation/livres/Toitures-vegetalisees.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA				
	URBA													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Plan "Restaurer et valoriser la nature en ville"	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)	2010	Présentation de la politique nationale en faveur de la nature en ville.	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durabl_e2_cle114816.pdf	Spécialiste	<table><tr><td>GEN</td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	GEN			URBA				
GEN														
	URBA													
Arasement et dérasement de seuils - Aide à la définition de Cahier des Charges pour les études de faisabilité - Compartiments hydromorpho-giques et hydroécologiques	ONEMA, CEMAGREF Damien Salgues, Jean-René Malavoi	2011	Rapport dressant un inventaire des éléments à prendre en compte préalablement à une opération d'arasement ou de dérasement. Un tel projet doit en effet s'accompagner, en fonction de sa situation et des enjeux concernés, d'une étude de faisabilité permettant de passer en revue les conséquences potentielles de cette opération et de vérifier si le projet est techniquement réalisable. Un certain nombre d'éléments doivent être pris en compte qui permettront de déterminer les avantages et les inconvénients du projet considéré, que ce soit au niveau du fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau, mais également du point de vue sociétal et des services rendus par les écosystèmes.	http://www.onema.fr/IMG/pdf/2011_009.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Colloque "Protection des berges. Techniques végétales adaptées aux voies navigables et aux grands cours d'eau... vers un réseau d'excellence", 2 et 3 avril 2008, Nancy	VNF et CETMEF en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'ONEMA et la DIREN Lorraine	2008	Actes d'un colloque portant sur : * le rôle et fonctionnalité des berges, la problématique des voies navigables et des grands cours d'eau * les techniques végétales et la directive cadre sur l'eau * l'état de l'art des techniques * les techniques végétal	http://www.vnf.fr/vnf/img/cms/Tourisme_et_domai_nehidden/actes_colloque_200902251224.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau	Conseil Général du Finistère	2008	Guide technique réalisé par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (Conseil général du Finistère) présentant des données méthodologiques, réglementaires et techniques, afin d'aider les structures intervenant sur les milieux aquatiques à contribuer à la préservation et au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.	http://www.trameverteethleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/guide-mise-oeuvre-continue-ecologique-sur-cours	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Guide passes à poissons	Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) et Voies navigables de France (VNF)	2008	Guide technique qui constitue un outil d'aide à la décision pour orienter les Maîtres d'Ouvrage dans le montage de leurs programmes et leur permettre de juger de la bonne exécution des différentes étapes du projet. A cet effet, il répertorie les principaux points à traiter pour concevoir un dispositif efficace et conforme aux attentes exprimées dans le programme de l'opération.	http://www.rencontre-voiesnavigables.oieau.fr/pdf/documentation/guide_passes_a_poissons_w eb.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Guide technique pour la conception des passes à poissons « naturelles » - Rapport GHAAPE RA.06.05-V1	Agence de l'eau Adour-Garonne, Compagnie Nationale du Rhône, Cemagref, Conseil supérieur de la pêche, INP-ENSEEIH	2006	Guide technique constituant une synthèse du retour d'expérience d'un certain nombre de réalisations en France et à l'étranger et de plusieurs études en laboratoire portant sur les écoulements à fortes pentes au-dessus de macro-rugosités en vue de la mise au point de passes " naturelles "	http://www.onema.fr/IMG/pdf/2006_060.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
La restauration des cours d'eau : retour d'expériences sur l'hydromorpho-logie	Ministère en charge du développement durable, les agences de l'eau et Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	2010	Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie des cours d'eau, destiné aux acteurs de l'eau et partenaires locaux, qui a pour ambition d'inciter à la mise en œuvre de nouvelles actions de restaurations physiques du cours d'eau. Il regroupe sous forme de fiches, des arguments en faveur de la restauration des cours d'eau et présente plus de 60 exemples d'opérations qui ont eu lieu ces 20 dernières années.	http://www.onema.fr/Hydromorphologie.510	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Le livre bleu	Mairie de Paris et APUR	2012	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : le livre bleu, dopté au Conseil de Paris de mars 2012, définit les grandes orientations de la politique des eaux de la Ville de Paris	http://www.paris.fr/politigues/paris-metropole/l-eau-un-enjeu-metropolitain-pour-la-ville-de-demain/rub_8682_actu_114358_port_24610	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Manuel de restauration hydro-morphologique des cours d'eau	Agence de l'Eau Seine-Normandie	2007	Guide technique visant à fournir des bases pragmatiques, techniques et scientifiques pour permettre de déterminer quelle pourrait être la meilleure solution de restauration fonctionnelle d'un cours d'eau (ou tronçon de cours d'eau), dans son contexte physique et socio-politique particulier. Il s'adresse particulièrement à un public de techniciens, mais aussi de décideurs et gestionnaires désireux d'en savoir plus sur les concepts d'altération, de préservation et de restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.	http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=5313	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Plaquette « La restauration de la continuité écologique des cours d'eau en Île de France » - Classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement	Agence de l'Eau Seine-Normandie	2013	Ces plaquettes d'information à destination des propriétaires d'ouvrages concernent les nouvelles obligations leur incombant et présentent : - l'objet de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans le contexte des objectifs d'atteinte du bon état de la Directive Cadre sur l'Eau. - les incidences réglementaires découlant des listes 1 et 2 des classements de cours d'eau. - les soutiens techniques et financiers disponibles. - pour chaque département concerné, les cartes de classement en IDF et un zoom sur le département concerné.	http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=5313	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Mesures correctrices et compensatoires liées à la destruction des zones humides. Revue bibliographique et analyse critique des méthodes	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	2011	Rapport contenant des définitions de notions clés et une analyse bibliographique des méthodes et techniques afin de cerner le champ de la compensation de perte de zones humides suite à des aménagements. Ces éléments viennent en appui aux SDAGE ayant mis en avant la nécessité de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ainsi qu'à la gestion des zones humides dans les dossiers loi sur l'eau.	http://www.onema.fr/IMG/pdf/2011_011.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Plan Bleu	Conseil général du Val-de-Marne	2009	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : élaboré dans le cadre d'un processus de concertation de 2 ans, avec les habitants et les professionnels de l'eau, le Plan bleu définit la politique de l'eau départementale à l'horizon 2020. Il a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau autour d'objectifs et de principes partagés.	http://www.cg94.fr/dossier/17924-le-plan-bleu-une-charte-de-l-eau-et-94-actions.html	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Protection et gestion des espaces humides et aquatiques	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse/ O. CIZEL, GHZH,	2010	Guide juridique composé de 14 chapitres thématiques abordant différentes facettes des zones humides : délimitation, administration, types de protection, impacts.	http://www.pole-zhi.org/protection-et-gestion-des-espaces-humides-et-aquatiques-guide-juridique-daccompagnement-0	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Retour d'expériences de restauration d'annexes hydrauliques dans le bassin Rhin-Meuse	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et Agence de l'Eau Rhin-Meuse Yoann VECCHIO	2010	Rapport qui met à disposition du plus grand nombre (des techniciens aux élus) des informations de base concernant les annexes hydrauliques, en présentant les connaissances scientifiques actuelles illustrées par des retours d'expériences locales. Cet ouvrage expose aussi des préconisations pour une restauration, la plus bénéfique et pérenne possible, des bras morts et des noues.	http://www.eau-rhin-meuse.fr/tlch/rivieres_et_zh/guides/plaquette%20restauration%20annexes%20finale.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
Travaux en zones humides : Vade-mecum des bonnes pratiques	Pôle-relais tourbières - FCEN	2011	Recueil d'expériences sur les travaux en zones humides qui vise à fournir aux maîtres d'ouvrages et aux prestataires de travaux une série de recommandations techniques et méthodologiques.	http://www.pole-tourbieres.org/IMG/pdf/Rapport_VM.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>						EAU		
	EAU													
"Routes et faune sauvage. Infrastructures de transports et petite faune", 4e rencontre, 21 et 22 septembre 2005 - Chambéry	SETRA	2008	Actes d'un colloque réunissant des experts nationaux et européens et destiné au partage des connaissances les plus récentes et des nouvelles expérimentations sur les infrastructures de transports et la petite faune.	http://www.setra.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0842w_ActesColloquePetiteFaune.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA
	INFRA													
Bilan d'expériences. Routes et passages à faune. 40 ans d'évolution	SETRA	2006	Rapport qui présente les progrès accomplis sur le terrain afin de rendre les passages à faune plus fonctionnels et mieux adaptés aux espèces considérées. Il fait état des diverses possibilités offertes notamment avec les nouveaux matériaux et la meilleure connaissance des problèmes de fragmentation des habitats à travers notamment l'exemple de réflexions globales à l'échelle d'un territoire. Enfin, il présente, compte tenu des nouvelles perspectives, la réflexion préalable à la mise en place des nouveaux passages.	http://www.trameverteetbaleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/routes_et_passages_faune.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA
	INFRA													
Guide technique "Aménagements et mesures pour la petite faune"	SETRA	2005	Guide technique : synthèse des connaissances et des expériences nationales et européennes contenant de nombreuses fiches pratiques, comprend aussi des actualisations sur la grande faune.	Editions SETRA (réf. : 0527) http://www.setra.equipement.gouv.fr/-Productions,39-.html	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA
	INFRA													
Les cahiers de la LGV Rhin Rhône : Favoriser et préserver la biodiversité.	RFF	non daté	Bilan du premier projet ferroviaire emblématique en matière de développement durable, la construction de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône aura réussi à concilier performance et innovation. Grâce à une concertation permanente avec les partenaires, à un savoir-faire avérés de l'ensemble des intervenants, RFF a réalisé ses ambitions en préservant et en favorisant la biodiversité autour de la réalisation de ce projet.	http://est.lgvrhinrhone.com/medias/pdf/medias1219.pdf	Spécialiste et grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA
	INFRA													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Les passages à faune en bois. Une solution écologique, économique et facile à mettre en œuvre	Natureparif	2009	Guide technique sur la conception de passages à faune en bois.	http://www.natureparif.fr/attachments/passage-a-faune.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA		
	INFRA															
Note d'information n°88 série "Economie, Environnement, Conception", Eléments de coût des mesures d'insertion environnementales, exemple de l'est de la France	SETRA	2009	Note technique présentant des exemples d'ordre de coût indicatif des principaux dispositifs de réduction et de compensation des impacts dans le domaine routier.	http://cataloguesetra.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Cataloguesetra/0005/Dtrf-0005509/DT5509.pdf	spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA		
	INFRA															
Notes complémentaires au projet de Charte validées par le Comité syndical du 15 février 2010 "Intégration écologique et paysagère des infrastructures de transport dans le territoire d'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse"	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	2010	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : le Parc propose une démarche qui a pour objet le rétablissement de ces continuités de part et d'autre des voies de circulation et qui vise une plus grande cohérence du territoire du Parc. Un diagnostic des continuités à rétablir, l'observation concrète des infrastructures et une méthodologie fondée sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés sont proposés dans la note.	http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/mmedia/revision-charte/PNRHVC_Notes_Charte_Approuvee_par_CS_150210.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA		
	INFRA															
Oiseaux et lignes électriques, bulletin de liaison du Comité National Avifaune n°1 à 10	Comité national avifaune d'électricité	2005 - 2010	Bulletin de liaison consacré aux oiseaux et lignes électriques CNA = Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), France Nature Environnement (FNE), Electricité de France (EDF) et Réseau de transport électrique (RTE).	http://www.lpo.fr/d%C3%A9veloppement-durable/lignes-%C3%A9lectriques	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA		
	INFRA															
Rapport d'observation, Etude sur l'efficacité des passages inférieurs pour la petite faune	ALTHIS (bureau d'études : ingénierie en environnement, informatique, développement durable), CG Morbihan	2009	Rapport d'observation , Etude sur l'efficacité des passages inférieurs pour la petite faune dans le Morbihan.	http://www.althis.fr/biblio/Documents/ALTHIS_Rapport_d_observation_passages_petite_faune_(56_Morbihan).pdf	spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>										INFRA
	INFRA															

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics	Allag-Dhuisme F., Barthod C., Bielsa S., Brouard-Masson J., Graffin V., Vanpeene S. (coord), Chamouton S., Dessarps P-M., Lansiat M., Orsini A.	2010	Guide 3, COMOP - troisième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.	http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/juillet2010_guide3_tvb_a_vec_auteurs.pdf	spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								INFRA
	INFRA													
Atlas des paysages de Seine-et-Marne	CG Seine-et-Marne	2007	L'atlas des paysages liste et cartographie des unités paysagères, portions de territoire offrant une homogénéité du paysage à l'échelle étudiée. Ces unités sont étudiées une par une en détaillant les aspects géomorphologiques, visuels, écologiques, culturels...	http://www.seine-et-marne.fr/atlas-des-paysages	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			CO				PLAN	
CO														
PLAN														
Atlas des paysages des Yvelines	CAUE 78	1992	L'atlas des paysages liste et cartographie des unités paysagères, portions de territoire offrant une homogénéité du paysage à l'échelle étudiée. Ces unités sont étudiées une par une en détaillant les aspects géomorphologiques, visuels, écologiques, culturels...	Editions CAUE 78	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			CO				PLAN	
CO														
PLAN														
Atlas des paysages du Val d'Oise	DDT 95	2010	L'atlas des paysages liste et cartographie des unités paysagères, portions de territoire offrant une homogénéité du paysage à l'échelle étudiée. Ces unités sont étudiées une par une en détaillant les aspects géomorphologiques, visuels, écologiques, culturels...	Consultable DDT 95, CAUE, CG95	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			CO				PLAN	
CO														
PLAN														
Atlas du patrimoine naturel	PNR Vexin français		Il s'agit d'un inventaire et d'une cartographie exhaustive des milieux présents sur les communes en complément des chartes paysagères. Les atlas visent à remplir 3 objectifs : - porter le patrimoine naturel à la connaissance des élus, - permettre de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques (trame prairiale, pelouses sèches, landes...) et les connexions biologiques qui existent ou manquent dans ce réseau de milieux naturels, à l'échelle locale mais également à l'échelle régionale. - disposer d'un état initial pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la biodiversité sur le territoire du Parc.	http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/environnement/biodiversite/atlas-du-patrimoine-naturel/	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			CO				PLAN	
CO														
PLAN														
Forêt : Quelques indicateurs	Natureparif, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF), Inventaire forestier national (IFN)	2011	Rapport relatif aux indicateurs forestiers	http://www.natureparif.fr/biodiversiteidf/carto-indic/indicateurs-foret	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET	CO					
	FORET													
CO														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Inventaire des mares d'Ile-de-France. Localisation et caractérisation des mares	Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), Fondation Nature&Découvertes, Conseil régional d'Ile-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie	2011	Invitation à participer à l'inventaire des mares en Ile-de-France en cours jusqu'en 2013	http://www.snnpn.com/rubrique.php3?id_rubrique=194	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>CO</td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>			CO			EAU				
CO																
	EAU															
Guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents	Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents	2009	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : guide technique à destination des riverains, sous forme de fiches pratiques, pour l'entretien des cours d'eau. Ce document répond aux objectifs du SAGE et vise la mise en oeuvre d'une gestion durable de la Mauldre et de ses affluents, en y impliquant fortement les riverains eux-même.	http://gesteau.eaufrance.fr/DOC/SAGE/SAGE03010/Guide_du_riverain_de_la_Mauldre.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO		GEST			
INFO																
GEST																
Les lisières forestières	Centre régional de la propriété forestière de Normandie (CRPFN)	non daté	Plaquette d'information sur la gestion des lisières, très bref (2 pages)	http://www.crpf.fr/admin/fichier/documentation/Les%20lisieres%20forestieres.pdf	Grand public	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			INFO					
	FORET															
INFO																
Fiche de connaissance générale n°8 "Droits et devoirs des riverains"	Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne	non daté	Exemple de document stratégique exemplaire issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : document d'information à destination des riverains	http://www.sagehuisne.org/IMG/pdf/Fiche_no8.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO			EAU		
INFO																
	EAU															
Guide méthodologique. Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter	Agence de l'Eau Loire Bretagne	2011	Guide technique à destination des élus et des techniciens de rivière pour faciliter l'adhésion des acteurs locaux à la réalisation des projets de restauration des cours d'eau. Il propose des pistes pour surmonter les difficultés rencontrées sur le terrain : prise en compte des représentations, démonstration du bien fondé du projet, concertation au plus près du terrain, communication avec les relais médiatiques. Ces pistes s'appuient sur 9 enquêtes de terrain des bassins Loire-Bretagne et Rhône- Méditerranée.	http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_milieux_aquatiques/Guide_restoration-CE.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO			EAU		
INFO																
	EAU															
La Boîte à Outils : Droits et Devoirs des riverains	Contrat de rivière "Arly - Doron - Chaise"	2009	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : document d'information à destination des riverains	http://www.contrat-riviere-arly.com/UserFiles/File/droits_devoirs_riverains.pdf	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO			EAU		
INFO																
	EAU															
Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé	Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, Conseil général du Val-de-Marne	2010	Guide technique qui a pour objectif d'être à la fois un outil opérationnel pour les élus et les services techniques, et un outil pédagogique pour les riverains de la forêt. La Région Île-de-France et son Agence des espaces verts sont signataires, auprès du Conseil général du Val-de-Marne, de la Charte forestière de l'Arc boisé, qui poursuit, parmi ses objectifs principaux, la protection et la mise en valeur des espaces forestiers et leurs abords.	http://www.aev-iledefrance.fr/ftp/guides/guide_lisieres.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST					
	FORET															
GEST																

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière	Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Centre - Ile-de-France	2009	Guide technique qui s'adresse tout particulièrement aux propriétaires et gestionnaires forestiers des régions Ile-de-France et Centre. Il a pour objectif de les sensibiliser à l'intérêt de prendre en compte la diversité biologique ou biodiversité dans la gestion forestière courante, afin de répondre aux attentes de développement durable et de multifonctionnalité des forêts.	http://www.crpf.fr/ifc/telec/Guide_biodiversit%C3%A9A9.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST			
	FORET													
GEST														
Ilots de vieillissement : mode d'emploi. Pourquoi et comment installer des îlots de vieillissement dans les forêts du Morvan ?	Office national des forêts (ONF), Conseil régional de Bourgogne	2005	Rapport sur l'expérimentation par l'Office National des Forêts, dans le cadre de la charte forestière du Morvan, d' îlots de vieillissement dans les forêts du Morvan dont l'objectif principal est de créer sur des petites surfaces qui peuvent abriter des espèces aujourd'hui très localisées ou en voie de disparition et de créer sur des petites surfaces les conditions favorables à l'apparition ou au maintien de ces espèces.	http://www.parcdumorvan.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/1160058313_IlotViellissement-ModeEmploi.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST			
	FORET													
GEST														
La forêt dans les Parcs. En chemin vers la gestion durable	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), Office national des forêts (ONF)	2006	Ouvrage composé de deux parties : - l'encouragement à la gestion forestière durable dans les Parcs présentée au travers de ses principales fonctions (productive, protectrice, socio-économique, santé et vitalité de la forêt, diversité biologique) et traduite en indicateurs « de gestion durable d'Helsinki ». - la promotion d'une nouvelle gouvernance forestière dans les Parcs via les textes de référence, les cadres contractuels illustrés, les outils d'aménagement et de préservation du territoire et les modes de partenariat.	http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/parcs%20nat-v2-WEB.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST			
	FORET													
GEST														
Pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. Des pratiques favorables aux cervidés	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et Cemagref	2008	Guide technique dont l'objectif n'est pas de présenter les mesures pour gérer les populations mais de proposer des pratiques favorables aux cervidés dans le cadre de la gestion forestière, une fois l'équilibre établi ou rétabli. Cette démarche intègre le souhait partagé par les forestiers et les chasseurs de contribuer au maintien et à l'amélioration de la biodiversité. Cette brochure ne concerne que les cervidés principalement rencontrés en forêt de plaine et de moyenne montagne : le cerf et le chevreuil.	www.oncfs.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/Cervides.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST			
	FORET													
GEST														
Guide d'élaboration du plan de gestion en Seine-Saint-Denis. De la démarche au plan type	Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU) - Conseil général de Seine-Saint-Denis, Ecoter	2011	Guide technique construit sur la base de nombreux échanges avec les gestionnaires afin, d'une part de répondre à leurs attentes et, d'autre part de proposer une démarche commune partagée. Il s'adresse en priorité aux gestionnaires et différents services du Département de la Seine-Saint-Denis, mais il est également construit de manière à être transmis aux autres gestionnaires publics ou privés de sites naturels et semi-naturels et en particulier à ceux intervenant sur les entités du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis. Après une présentation du contexte séquanodionysien, la démarche est présentée en détail afin de mieux comprendre le plan type proposé. Un cahier des charges type est présenté en annexe pour faciliter la construction de futurs dossiers de consultation des entreprises.	http://www.gestiondiffere.nciee.org/spip.php?article320	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA	GEST			
	URBA													
GEST														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Les Rencontres de Natureparif "Les espaces verts des bailleurs : une chance pour la nature en ville ?"	Natureparif, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général de Seine-Saint-Denis, Mairie de Montreuil	2011	Guide technique construit sur la base de nombreux échanges avec les gestionnaires afin, d'une part de répondre à leurs attentes et, d'autre part de proposer une démarche commune partagée. Il s'adresse en priorité aux gestionnaires et différents services du Département de la Seine-Saint-Denis, mais il est également construit de manière à être transmis aux autres gestionnaires publics ou privés de sites naturels et semi-naturels et en particulier à ceux intervenant sur les entités du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis. Après une présentation du contexte séquano-dionysien, la démarche est présentée en détail afin de mieux comprendre le plan type proposé. Un cahier des charges type est présenté en annexe pour faciliter la construction de futurs dossiers de consultation des entreprises.	http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesac/teurs/bailleurs/Recontres-s-Natureparif-Bailleurs-web.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				URBA	GEST			
	URBA													
GEST														
Charte d'entretien des milieux humides. Charte du syndicat de l'Orge aval pour l'entretien des fonds de vallée	Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)	1998	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : diffusée à toutes les mairies du territoire de projet du SIVOA, cette charte explique comment bien gérer les milieux humides.	http://www.sivoa.fr/pdf/chartesivoa.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					GEST	EAU		
GEST	EAU													
Portail national des zones humides	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	actualisé en continu	Ressources documentaires sur les zones humides : le portail national d'accès aux informations des zones humides est destiné aux élus, experts, collectivités locales, agriculteurs, sylviculteurs, entreprises, particuliers, bureaux d'études... Il leur permet d'identifier une zone humide ou un milieu humide, de comprendre leur fonctionnement et les services qu'ils rendent, de découvrir les espèces qu'ils accueillent, d'apprendre à les protéger, et d'agir pour leur restauration ou réhabilitation. Ce portail comprend notamment plus de 80 retours d'expérience de préservation ou de restauration des milieux, notamment la suppression des protections des berges sur l'Orge aval et la réouverture d'un tronçon de la Bièvre en milieu urbain pour l'Île-de-France .	www.zones-humides.eaufrance.fr	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					GEST	EAU		
GEST	EAU													
Le fauchage raisonné des bords de routes départementales	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Maritime (CAUE 76) et Conseil général de Seine-Maritime	2008	Plaquette d'information sur le fauchage raisonné le long des routes départementales	http://www.caue76.org/MG/pdf_Gestion-DIf.pdf	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>					GEST			INFRA
GEST														
	INFRA													
Les bords de routes, un refuge pour la biodiversité	Association Vienne Nature	non daté	Plaquette d'information de l'association Vienne Nature qui propose le projet « bords de routes et chemins, un patrimoine naturel à valoriser » aux communes de la Vienne.	http://www.vienne-nature.asso.fr/uploads/plaquettes/D%C3%A9pliant-Bord2Route-web.pdf	Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>					GEST			INFRA
GEST														
	INFRA													

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Note d'information n°122 série"chaussées, dépendances", "Fauchez mieux, le fauchage raisonné."	SETRA	2009	Guide technique qui propose, dans un premier temps, une analyse de ces objectifs et enjeux, puis présente les points clefs de l'établissement d'une politique de fauchage raisonné. Elle a pour but de faire évoluer les pratiques et de mieux intégrer le développement durable au cœur du fauchage. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs en charge de l'entretien des dépendances vertes en bord de route.	http://www.setra.equipement.gouv.fr/Fauchez-mieux-le-fauchage-raisonne.html	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>					GEST			INFRA		
GEST																
	INFRA															
Note d'information n°71 série "Economie, Environnement, Conception", "La lutte contre l'ambrosie"	SETRA	2003	Guide technique de lutte contre la prolifération de l'ambrosie, plante fortement allergène, qui fait partie des responsabilités du gestionnaire du domaine routier. Le pollen allergisant de cette plante entraîne des risques sanitaires tant pour le public que pour des agents chargés de l'entretien des routes.	http://cataloguesetra.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Cataloguesetra/0003/Dtrf-0003349/DT3349.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>					GEST			INFRA		
GEST																
	INFRA															
Mettre en œuvre la Trame verte et bleue en milieu urbain	ETD	2012	La note réalisée par Etd s'inscrit dans le prolongement de ses travaux sur le thème de la nature en ville et du suivi du Plan national « Restaurer et valoriser la nature en ville » et de la nouvelle « Stratégie nationale pour la biodiversité ». A partir de l'analyse d'un panel de 10 territoires précurseurs et innovants dans la mise en oeuvre de Trames vertes et bleues (TVB) en milieu urbain, elle vise à fournir des retours d'expériences et des repères méthodologiques aux territoires, afin d'activer la dynamique Trame verte et bleue en milieu urbain.	http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Notes-d-Etd/Mettre-en-aeuvre-la-Trame-verte-et-bleue-en-milieu-urbain	spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>						URBA			PLAN	
	URBA															
PLAN																
Règlement du PLU arrêté de Saint-Chamond	Commune de Saint-Chamond (42)	2012	Exemple de document stratégique issu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités : le règlement du PLU de Saint-Chamond (arrêté le 25 juin 2012) est une illustration de l'application du L123-1-5-7 du code de l'urbanisme, qui indique que le règlement peut "identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".	http://www.saint-chamond.fr/pdf_PLU_reglement.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>						URBA			PLAN	
	URBA															
PLAN																
Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015	Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France (DRIEE) et Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France (DRIEA)	2010	Guide technique destiné aux collectivités et aux services de l'État en charge de l'environnement et de l'urbanisme. Ce guide a pour objectifs de familiariser les collectivités avec le SDAGE et de faciliter la prise en compte des orientations fondamentales et des objectifs du SDAGE lors de la rédaction d'un document d'urbanisme. Ce guide a également pour objectif d'aider les services des DDT lors de la phase d'association à la rédaction d'un document d'urbanisme, afin qu'ils accompagnent au mieux les collectivités dans leur démarche et que celles-ci engagent une réelle intégration des problématiques liées à l'eau lors de la rédaction des documents d'urbanisme. Ce guide a enfin pour objectif d'aider les services de l'État à évaluer la compatibilité d'un document d'urbanisme par rapport au SDAGE.	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DRIEE_cle218bab.pdf	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>								EAU	PLAN	
	EAU															
PLAN																
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux d'IDF	collectivités	Actualisés en continu	Documents de planification de la gestion des eaux , les Sage sont mis en œuvre progressivement, sur des périmètres cohérents du point de vue hydrographique et/ou socio-économique : bassin versant, nappe d'eau souterraine, zone humide, estuaire... Etablis de façon collective avec l'ensemble des acteurs concernés par l'eau, leur élaboration peut s'étendre sur une dizaine d'années.	http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=3719	spécialistes	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>								EAU	PLAN	
	EAU															
PLAN																

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Infrastructures et zones humides, quels enjeux ? Quelles solutions ?	SETRA	2011	Ouvrage destiné aux concepteur d'infrastructures linéaires, ce guide technique présente les éléments à examiner lorsqu'un projet est susceptible de traverser des zones humides, Il fournit des recommandations pratiques pour la prise en comptes des zones humides aux différentes étapes de réalisation d'un projet.	http://portail.documentati.on.developpement-durable.gouv.fr/dtrf/notice.html?id=Dtrf-0006177	spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>								EAU		INFRA
	EAU															
	INFRA															
De la Trame Verte et Bleue à sa traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Fiches pratiques PLU n° 01	Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté	2012	Guide technique sur la traduction de la trame verte et bleue dans les PLU	http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_PLU_01_cle7611a7.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>URBA</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			INFO	URBA	PLAN					
INFO	URBA															
PLAN																
De la Trame Verte et Bleue à sa traduction dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), Fiches pratiques SCoT n° 02	Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté	2012	Guide technique sur la traduction de la trame verte et bleue dans les SCoT	http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_SCOT_02_cle0d9aa7.pdf	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>URBA</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			INFO	URBA	PLAN					
INFO	URBA															
PLAN																
La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi)	DREAL Midi-Pyrénées, Asconit consultants, Parcourir les territoires, Urbactis	2012	Guide méthodologique : - Sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement du territoire aux enjeux de la biodiversité et de la Trame verte et bleue (TVB), à l'intérêt et à la nécessité de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux - Favoriser la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les PLU et PLUi, en fournissant des éléments d'explication, d'organisation ainsi que des méthodes et des outils pour guider les acteurs dans leurs réflexions et leurs choix.	http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-r3195.html	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>URBA</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			INFO	URBA	PLAN					
INFO	URBA															
PLAN																
Repères : de la trame verte et bleue à sa traduction dans les schémas de cohérence territoriale et plan locaux d'urbanisme	DREAL Lorraine avec l'appui du CETE de l'Est et en collaboration avec la DDT Lorraine	2012	Ce document reprend les enjeux de la trame verte et bleue en Lorraine, rappelle les multiples fonctions de ce dispositif, fournit quelques éléments méthodologiques et décrit comment la traduire dans les Scot et les PLU. Il constitue un guide à destination des collectivités, des bureaux d'études, des services de l'Etat , pour faciliter la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents de planification.	http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/de-la-trame-verte-et-bleue-a-sa-a4870.html	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>URBA</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			INFO	URBA	PLAN					
INFO	URBA															
PLAN																
SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées. Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue	DREAL Midi-Pyrénées, Asconit consultants	2010	Guide technique qui vise à : 1. sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement du territoire sur les enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue, l'intérêt et la nécessité de les prendre en compte dans les SCoT en lien avec d'autres préoccupations (économiques, sociales, culturelles...) 2. proposer des éléments de méthodes et des outils pour guider les acteurs dans leurs réflexions et leurs choix : éléments techniques, éléments d'organisation ou de participation. 3. favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT. Deux volumes : "Enjeux et méthodes" et "Compléments techniques et exemples".	http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>URBA</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>			INFO	URBA	PLAN					
INFO	URBA															
PLAN																

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action								
Carte des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et guides associés	Gest'eau	Actualisée en continu	cartes des SAGE	http://gesteau.eaufrance.fr/sage/	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>INFO</td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>					INFO	EAU		
INFO	EAU													
La gestion des mares forestières de plaine	Office national des forêts (ONF) Frédéric Arnaboldi, Nicolas Alban	2007	Guide technique sur les techniques de gestion des mares forestières de plaine, développées depuis 15 ans par l'ONF. Au-delà des aspects de conservation et de protection, le fonctionnement écologique des mares, leur valeur patrimoniale, leur rôle comme réservoir de biodiversité et de refuges pour plusieurs espèces remarquables sont expliqués.	Editions ONF http://www.onf.fr/produits_prestations/++oid++feb/@@display_reference.html	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>GEST</td><td>EAU</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		FORET			GEST	EAU		
	FORET													
GEST	EAU													
Le guide de gestion différenciée des espaces verts à destination des collectivités	Natureparif, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL)	2009	Guide technique de gestion des espaces verts intégrant la dimension continuité écologique, qui a pour objectif de sensibiliser et d'amener les communes à entamer une réflexion sur leurs pratiques et à essayer de les faire évoluer en <i>proposant des techniques alternatives pour une meilleure prise en compte de l'environnement (amélioration de la qualité des milieux et de la qualité de vie des êtres vivants)</i> .	http://www.natureparif.fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differenciee	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>				URBA	GEST			INFRA
	URBA													
GEST														
	INFRA													
Les Rencontres de Natureparif "L'objectif zéro pesticide et les espaces à contraintes (cimetières, jardins historiques, terrains sportifs d'honneur, golfs...)"	Natureparif , AITF, Association Française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics	2011	Actes de la rencontre : présentation d'expériences ou d'actions exemplaires ou instructives, restitution des échanges Thème : Les collectivités d'Île-de-France qui s'engagent dans une démarche d'arrêt de l'usage des pesticides dans l'entretien de leur voirie et de leurs espaces verts se heurtent à un certain nombre de difficultés dans des espaces qui présentent des contraintes particulières : adventices et image d'abandon dans les cimetières traditionnels gravillonnés, normes sportives pour les gazons des terrains d'honneur de sport (football, rugby, greens de golfs), classement des jardins anciens... Comment surmonter les obstacles, à l'aide de quels moyens techniques et humains, à quel coût ?	Prochainement téléchargeable sur le site de Natureparif : www.natureparif.fr	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td>GEST</td><td></td></tr><tr><td></td><td>INFRA</td></tr></table>				URBA	GEST			INFRA
	URBA													
GEST														
	INFRA													
Schéma environnemental des berges des cours d'eau navigables d'Ile-de-France	IAU	2012	Outil pour la renaturation des berges, le schéma se compose d'un diagnostic et d'orientations sous forme d'atlas cartographique. Les 1 000 km de berges du réseau navigable francilien (Seine, Oise, Marne, Yonne en Île-de-France) sont couverts en 4 cartographies (aménagement des berges, végétation et continuités écologiques, contraintes et usages, propositions d'interventions) et une carte de synthèse.	http://siqr.iau-idf.fr/webapps/visiau/	Spécialiste	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>				URBA		EAU	PLAN	
	URBA													
	EAU													
PLAN														
Etat d'avancement et perspectives d'aménagement des berges de la Promenade Bleue	CG92/Pôle aménagement du territoire/Direction de l'eau	2012	La promenade bleue est l'axe prioritaire de ce projet , qui permettra d'accéder à 39 km de berges, et à terme à 66 km. Elle émane du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges approuvé par le Conseil général, le 24 février 2006. Pour sa mise en oeuvre, le département des Hauts-de-Seine s'est donné pour missions d'aménager les berges de Seine en partenariat avec les communes riveraines, et d'entretenir le patrimoine des ouvrages de protection contre les crues.	Conseil Général des Hauts de Seine	Spécialiste Grand public	<table><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>				URBA		EAU	PLAN	
	URBA													
	EAU													
PLAN														

Nom du document	Auteur	Date	Contenu du document	Accès	Public visé	Réf. plan d'action										
Atlas régional de l'Île-de-France - Les milieux humides selon ECOMOS 2000	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2010	Atlas qui qui présente et localise les différents milieux humides en Ile-de-France, dressant l'état des lieux de la rareté de ce patrimoine vulnérable tout en constituant un outil facilitant les inventaires de terrain (245 planches A3 au 1:25 000e). Cet atlas exploite la nomenclature d'Ecomos 2000, base de données régionale des milieux naturels d'Île-de-France, développée par l'IAU îdF en complément du Mos (Mode d'occupation du sol) permettant ainsi de différencier les types de milieux humides. Il participe à la connaissance des zones humides, en complément des études d'enveloppes d'alerte qui croisent des sources d'informations telles que les sols humides (Etude DRIEE de 2010).	http://www.iau-idf.fr/en/detail/etude/atlas-regional-de-lile-de-france.html?iaurif_publications_affiliens]=1&cHash=41d91b47d71973c7006bf50217ec7210	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td>CO</td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>		FORET	CO	AGRI		URBA		EAU	PLAN	
	FORET															
CO	AGRI															
	URBA															
	EAU															
PLAN																
Base de données ECOMOS 2000	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF)	2004	Base de données diffusée en 2004, selon une méthode fondée sur l'interprétation combinée de photographies aériennes et d'images satellitaires. Cette couche représente une cartographie des milieux naturels dont la richesse est équivalente à celle du MOS pour les espaces urbanisés. L'ensemble des postes " naturels " du MOS a ainsi été réinterprété : bois ou forêts, coupes ou clairières en forêts, surface en herbe à caractère agricole, eau fermée, surfaces en herbe non agricoles et espaces ruraux vacants. La description des milieux a pu être affinée jusqu'à 146 postes de légende. Un nouvel ECOMOS actualisé sera disponible en 2013 (sur la base d'images 2008 et 2009).	Sur demande auprès de l'IAU îdF ou de Natureparif	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td>CO</td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>		FORET	CO	AGRI		URBA		EAU	PLAN	
	FORET															
CO	AGRI															
	URBA															
	EAU															
PLAN																
Base de données sur les éléments singuliers des espaces ruraux « ECOLINE »	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF), Natureparif	2011	Base de données permettant la cartographie au 1/2500 de tous les éléments qui contribuent à la biodiversité et aux continuités écologiques au sein des espaces agricoles (haies, arbres isolés, bandes enherbées, fossés, mares, mouillères...) dans les départements de la grande couronne. Cette cartographie vient en complément des cartographies existantes ou en cours de mise à jour : MOS et ECOMOS.	Sur demande auprès de l'IAU îdF ou de Natureparif	Spécialiste	<table><tr><td></td><td>FORET</td></tr><tr><td>CO</td><td>AGRI</td></tr><tr><td></td><td>URBA</td></tr><tr><td></td><td>EAU</td></tr><tr><td>PLAN</td><td></td></tr></table>		FORET	CO	AGRI		URBA		EAU	PLAN	
	FORET															
CO	AGRI															
	URBA															
	EAU															
PLAN																

Annexe 3 : Tableau des ressources

Il s'agit pour l'essentiel de structures qui disposent d'une connaissance ou d'une expertise dans les différents domaines utiles à la mise en œuvre du SRCE.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les ressources de niveau national et régional ont été privilégiées. Elles peuvent utilement être complétées par des ressources plus locales centrées sur un territoire ou sur un thème.

Nom	Organisation et domaines d'intervention
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) http://www.eau-seine-normandie.fr	L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont l'une des missions est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions.
Agence des espaces verts (AEV) d'Ile-de-France http://www.aev-iledefrance.fr	L'Agence des espaces verts est un établissement public qui met en œuvre la politique « verte » de la Région Ile-de-France.
Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) http://www.apur.org	L'APUR est l'agence d'urbanisme de la ville de Paris, rassemblant des collectivités locales, des établissements publics, et l'État.
Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-cete-ile-de-france-r517.html	Direction de la politique scientifique et technique, le CETE Ile-de-France est un bureau public de recherche, d'études, d'ingénierie, de conseil et de contrôle dans les domaines de la ville durable, de la mobilité, des géo-sciences et des risques, des infrastructures durables et des éco-matériaux, pour les acteurs (services de l'Etat, collectivités territoriales, ...) du développement durable des territoires. Il fait partie du réseau scientifique et technique (RST) de l'Equipement qui comprend notamment le SETRA et les CETE (voir aussi COTITA).
Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/le-cetmef-r1.html	Service technique central, le Centre d'études techniques maritimes et fluviales est un service à compétence nationale placé auprès de la ministre chargée du développement durable
Centre de ressources national Trame verte et bleue http://www.trameverteetbleue.fr	Le Centre de ressources repose sur une organisation fédérative regroupant l'Atelier technique des espaces naturels (Aten), la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), Irstea, le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).
Centre ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) http://www.corif.net/site/	Le Corif est un centre de ressource ornithologique en IDF dont les orientations sont : l'observation, la connaissance, la protection, la pédagogie, la vie associative.
Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre http://www.crpf.fr/ifc/organ.php#HautDePage	Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre est une délégation régionale du centre national de la propriété forestière (CNPF), établissement public national administratif.
Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF)	Les commissions communales, intercommunales et départementales d'aménagement foncier conduisent, sous la responsabilité du conseil général, les procédures d'aménagement foncier rural.

Nom	Organisation et domaines d'intervention
Conférences techniques interdépartementales sur les transports et l'aménagement (CoTITA) http://www.cotita.fr/	Les Conférences techniques interdépartementales sur les transports et l'aménagement (CoTITA) sont un dispositif mis en place par l'Etat et l'Association des Départements de France (ADF). Il existe huit CoTITA en France, une sur chaque zone d'action CETE. Elles développent sur des domaines variés (route, transports et mobilité, aménagement urbain, environnement, risques, bâtiment) des actions d'animation et de partage de connaissance : journées techniques, clubs, forums (voir aussi CETE et SETRA)
Conseil Général de Seine et Marne http://www.seine-et-marne.fr/ Conseil Général des Yvelines http://www.yvelines.fr/ Conseil Général de l'Essonne http://www.essonne.fr/ Conseil Général des Hauts de Seine http://www.hauts-de-seine.net/ Conseil Général de Seine Saint Denis http://www.seine-saint-denis.fr/ Conseil Général du Val de Marne http://www.cg94.fr/ Conseil Général du Val d'Oise http://www.valdoise.fr/	Les Départements sont notamment compétents en matière d'aménagement du territoire dans les domaines suivants : - l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes ; - les ports maritimes de pêche, les transports routiers non urbains des personnes ; - la voirie départementale. Les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
La Ville de Paris http://www.paris.fr/	Le Conseil de Paris regroupe la commune de Paris et le département de Paris. Il mène notamment des actions en faveur de la ville durable.
Conseil Régional d'Île-de-France www.iledefrance.fr	Le Conseil régional est notamment compétent en matière d'aménagement du territoire. Il est autorisé de classement des réserves naturelles régionales. Il concourt, avec les autres collectivités locales et l'État dans le cadre de la compétence partagée sur l'environnement, à la protection des ressources et du patrimoine naturel, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie.
Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp	Le Conservatoire botanique, service scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle, est intégré dans l'Unité Inventaire et suivi de la biodiversité.
Contrat de bassin Aubette de Magny / Ru du Roy (2010-2014)	Structure porteuse: PNRVF (Parc Naturel Régional du Vexin Français)
Contrat de bassin Aubette de Meulan (2011-2015)	Structure porteuse: PNRVF / SIBVAM (Parc Naturel Régional du Vexin Français / Syndicat Intercommunal Bassin Versant Aubette Meulan)
Contrat de bassin Bièvre 92, 94, 75 (2010-2015)	Structure porteuse: SMBVB (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre)
Contrat de bassin Croult et petit Rosne (2011-2013)	Structure porteuse: SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique) des Vallées du Croult et du Petit Rosne
Contrat de bassin Ecole (2009-2013)	Structure porteuse: PNRGF (Parc Naturel Régional du Gâtinais Français)

Nom	Organisation et domaines d'intervention
Contrat de bassin Etangs et rigoles (2009-2013)	Structure porteuse: SYB (Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre)
Contrat de bassin Juine (2008-2013)	Structure porteuse: SIARJA (Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière La Juine et de ses affluents)
Contrat de bassin Marne beuvronne (2012-2016)	Structure porteuse: SIAEHB (Syndicat Intercommunal d'étude, d'aménagement et d'entretien de la Haute Beuvronne)
Contrat de bassin Marne confluence 94 (2010-2015)	Structure porteuse: Syndicat Marne Vive
Contrat de bassin Orge aval (2010-2015)	Structure porteuse: SIVOA (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval)
Contrat de bassin Rémarde - Perray (2011-2016)	Structure porteuse: CAPY (Communauté de communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines)
Contrat de bassin Rémarde amont (2010-2014)	Structure porteuse: PNRHVC (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse)
Contrat de bassin Sausseron (2012-2016)	Structure porteuse: SMERCVS / PNRVF (Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron / Parc Naturel Régional du Vexin Français)
Contrat de bassin Seine parisienne amont 91 94 (2012-2016)	Structure porteuse: CG 94 (Conseil Général du Val de Marne)
Contrat de bassin Vaucouleurs (2008-2012)	Structure porteuse: CCPH (Communauté des Communes du Pays Houdanais)
Contrat de bassin Vesgre (2008-2012)	Structure porteuse: CCPH (Communauté des Communes du Pays Houdanais)
Contrat de bassin Yerres aval réveillon 77 91 94 (2010-2015)	Structure porteuse: SIARV (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-saint-Georges)
Contrat de bassin Ysieux (2012-2016)	Structure porteuse: SICTEUB (Syndicat d'Etudes pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux)
Contrat de bassin Yvette amont (2011-2015)	Structure porteuse: PNRHVC (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse)
Contrat de bassin Yvette aval (2012-2016)	Structure porteuse: SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette)
Contrat de bassin zone centrale (SIAAP) (2008-2012)	Structure porteuse: SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne)
Contrat de bassin zone centrale 93 (2009-2012)	Structure porteuse: CG 93 (Conseil Général de Seine-Saint-Denis)

Nom	Organisation et domaines d'intervention
DDT (Directions départementales des Territoires) http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/ http://www.val-d-oise.equipement.gouv.fr/ http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/ http://www.essonne.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-des-Territoires	Les DDT mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'agriculture et de la forêt. Elles sont implantées dans les départements de la grande couronne : Val d'Oise, Seine et Marne, Essonne et Yvelines.
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/	La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) est un service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement. Elle met en œuvre sous l'autorité du Préfet de la Région d'Île-de-France les priorités d'actions de l'État en matière d'Environnement et d'Énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'Environnement.
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France (DRIEA-IF) http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/	La DRIEA-IF décline la politique de l'Etat en matière d'aménagement des territoires à l'échelle de l'Île-de-France notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, des transports et des infrastructures, en relation avec les acteurs du territoire.
DRIAIF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France) http://driaif.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/	Service déconcentré de l'Etat, la DRIAIF Ile-de-France met en œuvre les politiques d'orientation et de soutien de l'agriculture définies aux plans national et communautaire.
ECOFOR (Ecosystèmes Forestiers) http://www.gip-ecofor.org/	Créé en 1993, le groupement d'intérêt public Ecofor a pour mission de susciter, structurer, mettre en œuvre, animer et valoriser des programmes collectifs de recherche portant notamment sur le fonctionnement et la gestion des écosystèmes forestiers tempérés et tropicaux. Ses domaines d'activités sont la recherche et le développement, la gestion et le suivi des forêts.
Espaces http://www.association-espaces.org	Espaces est une association qui vise l'insertion par l'écologie urbaine. Les chantiers d'insertion interviennent sur de nombreux sites du Val de Seine et de Paris : espaces naturels, espaces verts et espaces boisés, jardins, parcs, berges de Seine, talus ferroviaires... Espaces réalise un inventaire systématique de la biodiversité. Toutes les espèces présentes sur un site sont notées de manière à obtenir une vue objective des espaces gérés ou non par l'association.
Fédération nationale des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) http://www.fedescot.org/	La Fédération Nationale des SCOT possède différentes missions qui sont relayer les attentes des maîtres d'ouvrage de SCOT au niveau national et assurer un portage politique des enjeux et attentes liés aux SCOT, constituer une plate-forme d'échanges et de capitalisation d'expériences, être disponible et réactif sur le terrain grâce à des référents territoriaux, assurer une veille juridique, et coordonner le travail sur les Rencontres nationales des SCOT. La personne référente pour l'Île-de-France est Laurence Maldonado.
Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France (GAB Ile-de-France) http://www.bioiledefrance.fr/spip/	Depuis 1988, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la région Ile de France rassemble les producteurs franciliens certifiés Bio ou en conversion. En lien avec divers partenaires, le GAB IdF accompagne les agriculteurs bio ou ceux qui souhaitent s'installer ou passer en Bio et défend leurs intérêts. Il assure également un travail de promotion, de sensibilisation et de structuration des filières agricoles.

Nom	Organisation et domaines d'intervention
Ile-de-France Environnement http://www.idfe.eu/	Ile-de-France Environnement (IDFE) réunit plus de 370 associations de protection de l'environnement. Avec leurs bénévoles, elles agissent sur le terrain dans les huit départements franciliens.
Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU IdF) www.iau-idf.fr	L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960, procède à toutes études, enquêtes et recherches ayant pour objet l'aménagement et l'urbanisme dans la région Île-de-France. L'IAU IdF réalise entre autres des études relatives à la biodiversité, existante ou potentielle.
IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) http://www.irstea.fr	L'Irstea (ex. Cemagref) est un organisme de recherche qui, depuis plus de 30 ans, travaille sur les enjeux majeurs d'une agriculture responsable et de l'aménagement durable des territoires, la gestion de l'eau et les risques associés, sécheresse, crues, inondations, l'étude des écosystèmes complexes et de la biodiversité dans leurs interrelations avec les activités humaines.
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) http://www.lpo.fr/	La LPO est une association de protection de la nature. Elle agit notamment pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Elle dispose d'une représentation régionale en Île-de-France (http://ile-de-france.lpo.fr/)
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) http://http://www.mnhn.fr	À la fois établissement scientifique et service public, tourné vers la recherche et la diffusion des connaissances, le Muséum assume 5 grandes missions fondatrices qui régissent et nourrissent l'ensemble de ses activités. * Recherche fondamentale et appliquée * Gestion et conservation des collections * Enseignement et pédagogie * Diffusion des connaissances * Expertise
Natureparif http://www.natureparif.fr	Natureparif est l'agence régionale d'Ile-de-France pour la Nature et de la Biodiversité. Elle rassemble de nombreux acteurs dont la Région, l'Etat, des collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement, des Fédérations et des entreprises. Cette association de loi 1901 met en œuvre un programme autour de 6 objectifs - la connaissance de la biodiversité régionale - l'identification des enjeux de la biodiversité francilienne - l'identification et la promotion des actions et de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité - l'organisation d'échanges entre les acteurs régionaux de l'environnement - la coopération et l'échange à l'international - la sensibilisation et l'information
Observatoire départemental de la Biodiversité urbaine de Seine-saint-Denis (ODBU) http://www.parcs93.info/odbu/index.php?rid=50	Créé en avril 2005, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine est un centre de ressources sur le patrimoine naturel de Seine-Saint-Denis et un espace d'échanges d'expériences et de débats en matière de biodiversité.

Nom	Organisation et domaines d'intervention
Observatoire parisien de la biodiversité de la ville de Paris www.paris.fr/	Créé en octobre 2012, l'Observatoire parisien de la biodiversité de la ville de Paris est un lieu d'expertise et de conseil en matière de faune et de flore. Il travaillera en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire et les observatoires de la biodiversité d'Ile-de-France.
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) http://www.onema.fr/	L'Onema est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) http://www.insectes.org/opie/monde-des-insectes.html	L'Office pour les insectes et leur environnement est une association type loi 1901. Créé en 1969 sous l'appellation Office pour l'information entomologique par un groupe de spécialistes des insectes de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et d'amateurs, l'OPIE occupe une place privilégiée au point de rencontre de l'ensemble des activités sur les insectes en France.
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) http://www.oncfs.gouv.fr	Etablissement public, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit cinq missions principales qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux du Grenelle de l'Environnement : - la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse, - des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats, - l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire, - l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable, - l'organisation et la délivrance de l'examen du permis de chasser. Référence en Ile-de-France: délégation interrégionale Centre Ile-de-France dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr
ONF (Office National des Forêts) http://www.onf.fr	Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10M ha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM. Référence en Ile-de-France: site de Versailles et Fontainebleau
Parcs Naturels Régionaux (PNR) : Haute-Vallée de Chevreuse http://www.parc-naturel-chevreuse.fr Vexin français http://www.pnr-vexin-francais.fr Gâtinais français http://www.parc-gatinais-francais.fr Oise-Pays de France http://www.parc-oise-paysdefrance.fr	Pour préserver et dynamiser les territoires ruraux, le Conseil régional d'Ile-de-France s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique active qui comprend la création de parcs naturels régionaux (PNR). Les parcs de la Haute Vallée de Chevreuse (78), du Gâtinais français (91), du Vexin français (95) et Oise-Pays de France (60) élaboré avec la Région Picardie, représentent près de 14% du territoire régional et engagent près de 200 communes mais aussi les 4 départements de la grande couronne d'Ile-de-France. Ces quatre territoires ruraux, organisés en parcs sous la responsabilité du conseil régional, sont reconnus par la marque collective de l'État pour la qualité de leur patrimoine et du projet des acteurs locaux.
Pôle-relais « Mares, Zones Humides intérieures et Vallées alluviales » http://www.pole-zhi.org	Dans le cadre des objectifs nationaux poursuivis sur la préservation et la conservation des zones humides, et le lancement annoncé du nouveau Plan National d'Action sur les Zones Humides, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) a confié, depuis 2008 à la Fédération des Parcs naturels

Nom	Organisation et domaines d'intervention
	régionaux de France (FPNRF) la mise en place, l'animation et la coordination d'un pôle de compétences sur la connaissance, la gestion durable et l'évaluation des zones humides continentales : le pôle-relais «Mares, Zones Humides intérieures et Vallées alluviales». Correspondante : Florence THINZILAL, fthinzilal@parcs-naturels-regionaux.fr
SAGE Bassée-Voulzie	En émergence
SAGE Bièvre	Structure porteuse : SMBVB (Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre)
SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Structure porteuse : SIAH Croult et Petit Rosne
SAGE de la Mauldre	Structure porteuse : COBAHMA (Comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents)
SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés	Structure porteuse : Syndicat de Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais
SAGE de l'Yerres	Structure porteuse : SyAGE (Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres)
SAGE des Deux Morin	Structure porteuse : SIVHM
SAGE Marne Confluence	Structure porteuse : Syndicat Marne Vive
SAGE Orge-Yvette	Structure porteuse : SIAHVV
Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) http://www.setra.equipement.gouv.fr	Service technique du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), le Sétra intervient dans le domaine de la route, des ouvrages d'art et des transports notamment en intégrant les préoccupations de développement durable, d'intermodalité, de protection de l'environnement et de sécurité.
Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) http://www.sfepm.org	La SFEPM est un réseau de bénévoles agissant en partenariat avec d'autres associations, des administrations ou des organismes scientifiques pour connaître, protéger les Mammifères et sensibiliser le public à leur diversité et à leur rôle.
Société nationale de protection de la nature (SNPN) http://www.snPN.com/	La SNPN a pour mission la protection des espèces animales et végétales sauvages et celle des milieux naturels. Elle œuvre pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.
Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (URCAUE) d'Ile-de-France http://www.urcaue-idf.archi.fr/accueil.php	Les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) sont des associations départementales créées par la Loi sur l'architecture de 1977. Afin de mener des projets à l'échelle régionale, les huit CAUE franciliens ont fondé en 2000 l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France (URCAUE-IDF).

Annexe 4 : Table des illustrations

Liste des cartes (Les cartes 13 à 29 figurent en format A3 dans l'atlas, Tome III du SRCE)

Carte 13. Les aires d'influence biogéographiques en Île-de-France.....	10
Carte 14. Réseau hydrographique.....	11
Carte 15. Les unités paysagères d'Île-de-France.....	14
Carte 16. Les grands ensembles agricoles d'Île-de-France.....	41
Carte 17. Les mosaïques agricoles en Île-de-France.....	42
Carte 18. Occupation des sols agricoles en Île-de-France.....	43
Carte 19. Les milieux humides agricoles en Île-de-France.....	44
Carte 20. Répartition des espaces boisés en Île-de-France.....	47
Carte 21. Les milieux humides forestiers en Île-de-France.....	48
Carte 22. Les lisières forestières en Île-de-France.....	49
Carte 23. La fragmentation des boisements par les infrastructures linéaires et les zones urbanisées en Île-de-France.....	50
Carte 24. Localisation des obstacles à l'écoulement en Île-de-France.....	56
Carte 25. Principaux milieux humides d'Île-de-France (carte 13 du SDAGE 2010-2015).....	58
Carte 26. Densité des mares et mouillères en Île-de-France.....	59
Carte 27. Infrastructures de transport et urbanisation en Île-de-France.....	61
Carte 28. Les continuités écologiques de la ceinture verte.....	65
Carte 29. Les objectifs de préservation et de restauration de la TVB en Île-de-France.....	68

Liste des figures

Figure 8. Limite de colonisation amont des migrateurs dans la Seine et de ses principaux affluents du XIII ^{ème} au XIX ^{ème} siècle.....	9
Figure 9. Les unités paysagères d'Île-de-France – Agglomération de Paris.....	15
Figure 10. Les unités paysagères d'Île-de-France – Vexin français.....	18
Figure 11. Les unités paysagères d'Île-de-France – Vallée de l'Oise.....	20
Figure 12. Les unités paysagères d'Île-de-France – Pays de France.....	22
Figure 13. Les unités paysagères d'Île-de-France – Vallée de la Marne.....	24
Figure 14. Les unités paysagères d'Île-de-France – Brie.....	26
Figure 15. Les unités paysagères d'Île-de-France – Vallée de la Seine amont.....	28
Figure 16. Les unités paysagères d'Île-de-France – Gâtinais.....	30
Figure 17. Les unités paysagères d'Île-de-France – Beauce.....	32
Figure 18. Les unités paysagères d'Île-de-France – Hurepoix-Yvelines.....	34
Figure 19. Les unités paysagères d'Île-de-France – Mantois- Drouais.....	36
Figure 20. Les unités paysagères d'Île-de-France – Vallée de la Seine aval.....	38
Figure 21. Unités paysagères agricoles périurbaines d'Île-de-France.....	45
Figure 22. Propriété closes et sites de collisions du Cerf : l'exemple du massif de Rambouillet et de ses abords.....	51
Figure 23. La fragmentation des boisements au sein de la petite couronne parisienne.....	52
Figure 24. Environ 62% des pieds de berge de Seine dans les Yvelines sont artificialisés à des degrés divers.....	55
Figure 25. Classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement pour la région Île-de-France.....	73
Figure 26. Organisation du suivi et de l'évaluation à l'échelle régionale (Source : Irstea).....	99
Figure 27. Les SAGE.....	125
Figure 28. Cartographie de la politique régionale de l'eau (Source: Conseil Régional IDF, mars 2012).....	127
Figure 29. Programme de restauration de la continuité piscicole sous maîtrise d'ouvrage VNF jusqu'en 2018 sur le bassin de la Seine (Source : VNF, décembre 2012).....	128

Liste des tableaux

Tableau 1: Effets des infrastructures routières et ferroviaires.....	62
Tableau 2: Linéaires de corridors retenus, part des corridors intégrés aux réservoirs de biodiversité et pourcentage à restaurer	69
Tableau 3: Classement des linéaires des corridors aquatiques.....	71
Tableau 4: Éléments fragmentants à traiter en priorité	74

Annexe 5 : Glossaire

Les mots suivis d'un astérisque (*) dans les Tomes I et II sont définis ci-dessous (par ordre alphabétique).

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) :

Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R. 411-1 du code de l'environnement, le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministre chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces. (article R 411-15 du code de l'environnement)

Biodiversité :

C'est le tissu vivant de notre planète. Plus précisément, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La notion même de biodiversité est complexe. Elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville... ;
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce. Les scientifiques parlent de diversité génétique ;
- de zones humides, qui jouent l'un ou l'autre rôle ou les deux à la fois.

CDCEA - Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles :

Elles sont prévues par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Elles doivent traduire à l'échelon départemental les objectifs de réduction de moitié de la consommation d'espaces agricoles pour l'horizon 2020 prônés par la loi qui l'institue. Présidées par le préfet de département, elles donnent un avis sur la régression des espaces agricoles au travers des documents d'urbanisme et sur les autorisations de construction, aménagement, installation et travaux consommant des espaces agricoles. Un projet de suivi des CDCEA et de la commission interdépartementale de consommation des espaces agricoles (CICEA) d'Île-de-France est en cours afin de relever les points positifs et la plus-value apportés par ces commissions, ainsi que les limites de leur action.

Continuités écologiques :

Elles se composent schématiquement :

- de réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie ;
- de corridors et de continuums écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors ; ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches ;
- de cours d'eau et canaux, qui jouent les rôles de réservoirs de biodiversité et de corridors à la fois ;
- de zones humides, qui jouent l'un ou l'autre rôle, ou les deux à la fois.

Continuité écologique des cours d'eau :

L'article R214-109 du code de l'environnement définit ce qu'est un obstacle à la continuité des cours d'eau :

« Est un obstacle à la continuité, tout obstacle qui entrave la libre circulation des organismes aquatiques et empêche le bon déroulement du transport sédimentaire et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ».

Continuum écologique :

Un continuum est associé à une sous-trame et représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, au groupe d'espèces associé à cette sous-trame. Un continuum comprend les réservoirs de biodiversité et une enveloppe, d'une largeur variable, autour de ces réservoirs. La largeur de l'enveloppe correspond à la distance maximale qui peut être parcourue par le groupe d'espèces, calculée en fonction des facilités de déplacement offertes par les milieux traversés.

Corridor alluvial :

Corridor multitrane combinant des milieux aquatiques (continuum de la trame bleue, ex : cours d'eau, mares), des formations herbacées (milieux humides : prairies humides, pelouses) et des continuités boisées (ripisylves, forêts alluviales, boisements humides de coteaux), contribuant à toutes les sous-trames. Les continuités boisées (respectivement herbacées prairiales) passant dans les vallées ont été intégrées aux corridors alluviaux plutôt qu'aux corridors de la sous-trame arborée (respectivement herbacée). Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Ces corridors sont d'autant plus fonctionnels qu'il subsiste des espaces non urbanisés en bordure des cours d'eau et que les aménagements le long du réseau hydrographique ne font pas obstacle aux connexions transversales entre le continuum de la

trame bleue et les formations herbacées et boisées (ex : prairies hydrauliquement connectées avec un cours d'eau et à la nappe d'accompagnement, annexes hydrauliques).

Corridors écologiques :

Les corridors écologiques offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement (dispersion et/ou migration) et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité.

Cours d'eau :

Le SRCE utilise le terme de cours d'eau pour désigner l'ensemble du chevelu du réseau hydrographique de l'Île de France. L'utilisation de cette notion de cours d'eau n'a pas vocation à avoir de portée réglementaire dans le cadre du SRCE, que ce soit au sens de la police de l'eau, de la police de la pêche, de la conditionnalité PAC, des lois Grenelle sur les zones végétalisées et des « zones non traitées » (ZNT).

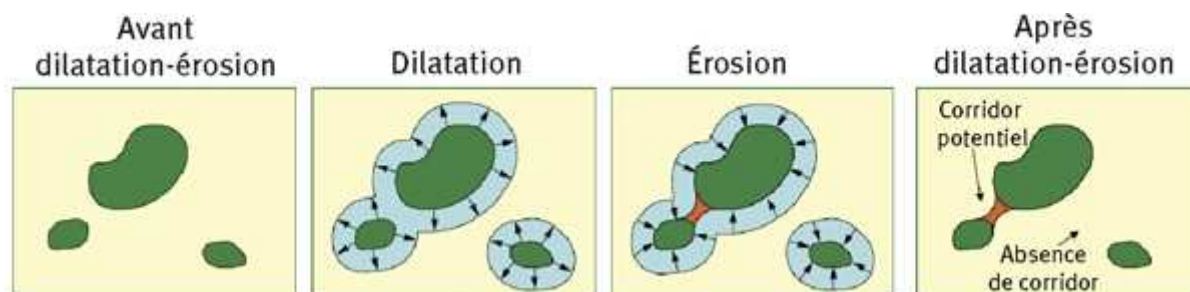
Pour plus de précision sur la portée réglementaire de cette notion, se reporter au guide de la DREAL Midi-Pyrénées sur la notion de cours d'eau dans le cadre de réglementation des usages : http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Notion-de-cours-eau_cle05c823.pdf

Dilatation-érosion :

Méthode possible d'analyse des continuités écologiques.

Cette technique est basée sur l'utilisation d'outils SIG (système d'information géographique) qui permettent « d'automatiser » l'analyse des distances entre deux espaces naturels afin de mettre en évidence les chemins les plus directs permettant de les relier. Appliquée pour chaque sous-trame, cette technique, développée dans le cadre de l'analyse morphologique mathématique nécessite deux étapes :

- les taches de la sous-trame étudiée sont « dilatées » par une auréole dont la largeur a été fixée arbitrairement ou correspond à la distance de dispersion courante d'une espèce cible. Lors de cette étape, certaines taches proches vont voir leurs auréoles entrer en contact et fusionner, ce qui traduira la présence d'un corridor potentiel, d'une longueur inférieure ou égale au double de la largeur de dilatation utilisée ;
- l'étape de dilatation peut être complétée par une étape d'érosion (ou de contraction) d'une largeur identique à la dilatation, à l'issue de laquelle les zones de connections potentielles entre les taches apparaissent. Toutes les zones de l'auréole de dilatation qui ne permettaient pas de fusionner deux taches sont « supprimées ».



Ecotone :

Milieu de transition écologique entre deux écosystèmes (ex : les lisières).

Ecosystème :

Ensemble formé par une association ou communauté d'être vivants et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie ;

Espèce de cohérence trame verte et bleue :

Les espèces dites « de cohérence trame verte et bleue (TVB) » sont destinées à garantir la cohérence interrégionale de la TVB. Pour les espèces de cette catégorie, l'Île-de-France est considérée comme un « bastion de l'espèce » et porte une responsabilité nationale.

Espèce envahissante (ou espèce invasive) :

Espèce animale ou végétale qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une cause importante de régression de la biodiversité (exemple : Ecrevisse américaine, Renouée du Japon, Ambrosie...).

Eutrophisation :

Modification et dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport excessif de substances nutritives (azote de nitrates agricoles et des eaux usées, et phosphore des phosphates et des eaux usées), qui augmentent la production d'algues et d'espèces aquatiques.

Fonctionnalité écologique :

Etat des relations fonctionnelles entre les éléments d'un écosystème, d'un milieu, d'un réseau écologique, d'un réservoir de biodiversité, d'un corridor, d'un continuum, etc.

Par fonctionnalité d'un écosystème on entend un processus fonctionnel bien identifié, comme par exemple la photosynthèse, ou l'humification, ou la fixation symbiotique de l'azote de l'air.

On entend également les fonctionnalités d'un écosystème selon leur utilité pour les sociétés, comme par exemple le rôle filtrant des sols pour améliorer la qualité des eaux, ou la capacité des sols à séquestrer du carbone en vue de limiter l'effet de serre.

La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ;
- les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux
- une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné.

Fragmentation :

Morcellement de l'espace et des écosystèmes, qui peut aller jusqu'à l'isolement de fractions de territoires en îlots. Phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation. La communauté scientifique (le Millennium Ecosystem Assessment (MEA) ou « Evaluation des écosystèmes pour le millénaire ») considère que la fragmentation écologique est devenue l'une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Les infrastructures linéaires de transport sont les facteurs les plus directement perceptibles de cette fragmentation, mais les origines en sont multiples.

Hydromorphie :

Qualité d'un sol qui présente des marques physiques d'une saturation régulière en eau.

Mésophile :

Se dit d'un groupement végétal adapté à des conditions moyennes d'humidité.

MOS – Mode d'occupation du sol :

Le Mos (Mode d'occupation du sol) est l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Actualisé régulièrement depuis sa première édition en 1982, il est un outil de suivi et d'analyse du territoire francilien (dernière mise à jour : 2008).

La base de connaissance sur le Mos est une carte interactive qui montre l'occupation du sol détaillée en 81 postes de légende. Un descriptif de chaque poste apporte des renseignements précis sur la nature de l'occupation du sol, illustrés par une photographie.

Mosaïques agricoles :

Secteurs associant au sein des cultures, une proportion significative de milieux herbacés et de bosquets, y compris les vergers (définis pour l'analyse comme de petits espaces arborés comprenant tout type de peuplement, y compris les vergers).

Ces secteurs sont les plus favorables à la petite faune des plaines agricoles (passereaux, insectes, reptiles) et constituent également des milieux favorables pour la flore.

Mouillères :

Partie d'un champ ou d'une zone enherbée affectée sur une faible surface par une sortie d'eau localisée, temporaire ou permanente.

PAGD - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau :

C'est le document de planification du SAGE. Il définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, les objectifs à atteindre et les dispositifs à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fixe également les conditions de réalisation du SAGE en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Phénotypique :

Ensemble des caractères d'un organisme vivant : anatomique, physiologique, moléculaire ou comportemental.

Plan d'eau :

Les plans d'eau sont des étendues d'eau stagnantes qui répondent à diverses dénominations selon leur destination, leurs usages ou leurs caractéristiques physiques : étang, lac, pisciculture, gravière, etc. Il s'agit de milieux artificiels qui ont détruit des habitats naturels. Les plans d'eau peuvent engendrer des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les populations faunistiques des cours d'eau. Le SDAGE Seine Normandie 2010-2015, dans son orientation 22, conditionne la création de nouveaux plans d'eau à l'usage prioritaire AEP. Le SDAGE recommande de sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des plans d'eau et sur l'établissement d'un plan de gestion pour limiter les impacts négatifs. Enfin, le SDAGE préconise le ré-aménagement en zone humide de plan d'eau hors d'usage.

Un focus sur les outils réglementaires encadrant la gestion des plans d'eau a été réalisé par l'AESN : http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide_Juridique/Version2010/fiche_18.pdf

Prairies naturelles :

Prairie non ensemencée par l'homme dont la flore variée se reproduit d'elle-même.

Préservation :

La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité.

Remise en bon état :

La remise en bon état des continuités écologiques assure au moins l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité.

Réserves naturelles nationales (RNN) :

Les réserves naturelles nationales sont des espaces naturels protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée prenant également en compte le contexte local.

Cet outil réglementaire est réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international. Il concerne des espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, des milieux naturels fonctionnels et représentatifs.

C'est un outil de protection à long terme pour les générations futures, un territoire géré à des fins conservatoires, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente.

C'est un site dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux.

Il s'agit également d'un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement, d'un pôle de développement local durable.

L'Île-de-France compte quatre réserves naturelles nationales (La Bassée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Sites géologiques de l'Essonne étendus en 2011, Les coteaux de la Seine) pour une superficie totale de 1214 hectares.

Réserves naturelles régionales (RNR) :

Statut de classement de sites naturels dont la compétence est confiée au Conseil Régional. Ce sont des territoires protégés permettant de préserver un patrimoine naturel remarquable et menacé : biologique (faune, flore, milieux naturels), géologique et paléontologique.

Réservoirs de biodiversité :

Ce sont les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ces espaces peuvent abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou accueillir de nouvelles populations.

Réservoirs biologiques du SDAGE :

Les réservoirs biologiques sont définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du code de l'environnement).

Ripisylve :

Formation végétal ligneuse qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. La ripisylve est constituée de peuplements particuliers du fait de la présence de l'eau pendant des périodes plus ou moins longues (du pied de berge vers le haut de berge, par exemple : saules, aulnes, frênes puis érables et ormes, enfin chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges)

Rudéralisation :

Transformation d'un terrain par une activité humaine désordonnée (décombres, terrains vagues).

Rudéraux :

Se dit d'une espèce végétale se développant sur des décombres, à proximité des maisons.

Saproxylique :

Dépendant de la décomposition du bois et y contribuant pour au moins une étape de son cycle de développement.

Sous-trame :

Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés (sous-trame des milieux boisés, sous trame bleue des milieux aquatiques et des corridors humides, etc). Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous-trame considérée.

Sylvofaciès :

Etat d'un habitat naturel résultant de modifications liées à la gestion forestière.

Thermophile :

Se dit d'un organisme qui affectionne les températures élevées (qui aime la chaleur), c'est à dire un organisme qui se développe à des températures limites comprises entre 40 et 70 °C environ et dont la température optimale est de 55 °C environ. Dans le domaine végétal, qualifie une plante qui affectionne les stations chaudes (plus de 30 °C).

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :

Espaces naturels terrestres remarquables par la présence d'espèces (dite espèce déterminante) ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial.

On distingue deux types de zones :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Zone humide :

Au sens large, espace naturel où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel, la vie animale et végétale associée. Ces milieux sont considérés aujourd'hui comme des espaces naturels remarquables.

La loi sur l'eau définit les zones humides comme les « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

A ce titre, il doit :

- identifier les composantes de la trame verte et bleue ;
- identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales ;
- proposer les outils adaptés pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il comprend :

- un résumé non technique ;
- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques et les éléments de la trame bleue, dans le tome I « Les composantes de la trame verte et bleue » ;
- un diagnostic et une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, un dispositif de suivi et d'évaluation, réunis dans le tome II intitulé « Enjeux et plan d'action » ;
- une cartographie de la trame verte et bleue dans le tome III intitulé « Atlas cartographique » ;
- un rapport environnemental, dans le tome IV.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

